



Conseil national  
de l'information statistique

Paris, le 26 juin 2019

N° 117 / H030

## COMMISSION « DÉMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES »

---

Réunion du 6 juin 2019

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION .....	2
LISTE DES PARTICIPANTS .....	3
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION .....	6
AVIS ÉMIS EN COMMISSION .....	34
LISTE DES DOCUMENTS .....	35
AVIS « 7BIS » .....	36
AVIS D'OPPORTUNITÉ .....	37

---

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE  
LA COMMISSION DEMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES

- 6 juin 2019 -

---

Présidente : Christine D'AUTUME, Inspectrice générale, Présidente du Collège Santé de l'Inspection générale des affaires sociale

Rapporteuses : Chantal CASES, Directrice des statistiques démographiques et sociales (DSDS), Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

Lucile OLIER, Cheffe de service, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), ministère des Solidarités et de la Santé

Responsable de la commission : Yara MAKDESSI (01 87 69 57 10)

*RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR*

INTRODUCTION .....	6
<b>I. PRESENTATION DES PROGRAMMES DE TRAVAIL 2019 DES PRODUCTEURS DE STATISTIQUES .....</b>	<b>6</b>
<b>II. EXAMEN POUR AVIS D'OPPORTUNITE DES PROJETS D'ENQUETES STATISTIQUES ET DEMANDES D'ACCES A DES SOURCES ADMINISTRATIVES (ARTICLE 7BIS, LOI 1951) 10</b>	
L'enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie des ménages (SRCV) .....	10
L'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2020 .....	12
L'enquête sur la réception de l'éducation artistique et culturelle.....	14
L'enquête « Concours » .....	16
L'enquête Etude longitudinale par Internet pour les Sciences sociales (ELIPSS).....	18
Demandes d'accès de l'INJEP à des sources administratives (article 7bis, loi 1951) .....	20
<b>III. L'ENFANT DANS LA STATISTIQUE PUBLIQUE, OBJET ET SUJET.....</b>	<b>20</b>
Etat des lieux des sources par les trois principaux producteurs : la Drees, l'Insee et la Depp.....	21
Deux dispositifs d'observation longitudinale : la cohorte Elfe et l'enquête Elap. Derniers résultats et constats .....	26
Introduction au débat .....	29
Echanges avec la salle .....	30
Proposition d'avis .....	31
CONCLUSION.....	33

## Liste des participants

Nom	Prénom	Organisme
ANDRIAMARO	Frédérique	Université Paris Nanterre
ANXIONNAZ	Isabelle	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
AUBERT	Patrick	Ministère des Solidarités et de la santé – Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
AZANOWSKY	Jean-Michel	Haut conseil de la santé publique (HCSP)
BELLIDENTY	Jacques	Ministère des Solidarités et de la santé – Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
BERTHOMIER	Nathalie	Ministère de la Culture - Département des études de la prospective et des statistiques (DEPS)
BRUNEL	Valentin	Sciences Po
BUISSON	Guillemette	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
BUZAUD	Julia	Ecole des hautes études en santé publique (EHESP)
CASES	Chantal	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
CÉROUX	Benoît	Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)
D'AUTUME	Christine	Inspection générale des Affaires sociales
DELAUNAY	Isabelle	Conseil départemental du Vaucluse
DUBOIS	Marie-Michèle	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
DUWEZ	Emmanuelle	Sciences Po
FALLOUX	Amandine	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)
FILATRIAU	Olivier	Ministère de l'Intérieur - Service statistique ministériel de la sécurité intérieure
FRECHON	Isabelle	Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
FRIEZ	Adrien	Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)
GEORGE	Estelle	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)

Nom	Prénom	Organisme
GIAMPINO	Sylviane	Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance, de l'Age (HCFEA)
GOMOT	Eléonore	Ministère de l'Economie et des finances - Direction générale des finances publiques (DGFIP)
GROBON	Sébastien	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
HAGEGE	Claire	Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)
JEAN	Marion	Ministère des Outre-Mer
JONCHERY	Anne	Ministère de la Culture - Département des études de la prospective et des statistiques (DEPS)
LANOË	Jean-Louis	Institut national des études démographiques (INED)
LE CAIGNEC	Emilie	Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)
LE MINEZ	Sylvie	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
LEFEBVRE	Geoffrey	Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP)
MAKDESSI	Yara	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
MAUREL	Françoise	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction de la diffusion et l'action régionale (DDAR)
MICHAUDON	Hélène	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)
NOQUET	Benoît	Ministère des Sports - Direction des sports
OLIER	Lucile	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
PANICO	Lidia	Institut national des études démographiques (INED)
PERRON	Zoé	Ecole des hautes études en santé publique (EHESP)
RAKOTOMANANA	Faly Hery	Institut national des études démographiques (INED)
RAVELO	Arsène	Institut national des études démographiques (INED)
RAYNAUD	Emilie	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Organisme</b>
RENAUD	Thomas	Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)
RIOUX	Laurence	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
ROTH	Nicole	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
SAUGER	Nicolas	Sciences Po
SELZ	Marianne Marion	Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
SERIEYX	Yvon	Union nationale des associations familiales (UNAF)
SUJOBERT	Bernard	Confédération générale du travail (CGT)
TARAYOUN	Tedjani	Ministère de la Justice - Sous-direction de la statistique et des études
TARDIEU	Frédéric	Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)
THIERRY	Xavier	Institut national des études démographiques (INED)
TOMASINI	Magda	Institut national des études démographiques (INED)
TURNER	Laure	Ministère de la Culture - Département des études de la prospective et des statistiques (DEPS)
VANDERSCHULDEN	Mélanie	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
VINET	Louise	Ministère des Outre-Mer - Direction générale des Outre-Mer (DGOM)
VIROT	Pauline	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
WISNIA-WEILL	Vanessa	Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance, de l'Age (HCFEA)
WOLFF	Loup	Ministère de la Culture - Département des études de la prospective et des statistiques (DEPS)
ZOLOTOUKHINE	Erik	Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

*La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de Christine d'AUTUME.*

## **INTRODUCTION**

### **Christine D'AUTUME**

Bonjour à toutes et à tous. J'ai l'honneur de présider cette commission. Je suis inspectrice générale des affaires sociales et j'ai surtout exercé des responsabilités dans le domaine de la santé au ministère des Affaires sociales. L'Inspection des affaires sociales a une compétence globale sur tous les champs des politiques sociales et, à ce titre, nous sommes de grands utilisateurs de statistiques dans ce domaine. Je suis très satisfaite de présider cette commission qui présente une bonne synergie avec nos travaux.

La commission d'aujourd'hui a pour thème principal l'enfant comme objet et sujet de la statistique publique. L'Inspection générale a beaucoup travaillé sur ce thème important sur lequel elle exerce des responsabilités spécifiques, puisqu'elle assure le contrôle de toutes les structures d'aide sociale à l'enfance. Elle a publié notamment un rapport en 2017 avec l'Inspection générale des finances sur l'accueil des jeunes enfants, dans lequel elle soulignait les disparités qui subsistaient en termes d'accès géographique et financier.

Nous accueillons aussi dans la commission une deuxième rapporteure, Lucile Olier, cheffe de service à la Drees, au ministère des Affaires sociales. Après les programmes de travail et l'examen de différentes enquêtes pour avis d'opportunité, nous abordons le thème général de notre commission.

## **I. PRESENTATION DES PROGRAMMES DE TRAVAIL 2019 DES PRODUCTEURS DE STATISTIQUES**

### **Lucile OLIER, Drees**

Compte tenu du temps qui nous est imparti, nous ne pourrions pas restituer toute la richesse des programmes de travail des producteurs et nous nous en excusons auprès d'eux. Nous essaierons d'extraire quelques aspects saillants en nous appuyant sur les avis généraux et les avis spécifiques à notre commission dans le nouveau moyen terme du Cnis.

Certaines enquêtes phares font partie du socle sur les sujets de protection sociale et de démographie. Cette année auront lieu les collectes de l'enquête européenne de santé, l'enquête Phedre menée auprès des personnes bénéficiant de la prestation de compensation du handicap, l'enquête EAC du Deps, des enquêtes réalisées auprès des services accompagnant les personnes handicapées, l'enquête Elipa sur les nouveaux migrants du DSED, le panel Elfe avec une nouvelle enquête auprès des enfants de 7,5 ans, la réédition de l'enquête TEO, la huitième vague de l'enquête Share (« *Survey on Health, Ageing and Retirement in Europe* ») ou la dernière année du panel Elipss avant son renouvellement. Je ne mentionnerai pas les enquêtes récurrentes de la statistique publique.

A côté de ces grandes enquêtes, les producteurs prévoient aussi un enrichissement des dispositifs grâce aux données administratives.

### **Chantal CASES, Insee**

L'ensemble des programmes montre que la mobilisation des sources administratives ne cesse de progresser, en particulier la mobilisation des sources fiscales. L'Insee prévoit la mise en production de Fideli, le fichier démographique des logements et des individus, ainsi que l'évolution à peu près concomitante de ce dispositif après la suppression annoncée de la taxe d'habitation. Nous travaillons pour l'instant sur des mesures à court terme et lorsque nous aurons obtenu des précisions, nous envisagerons des mesures à plus long terme.

De manière moins visible, dans le domaine de la culture, j'ai noté que nous mobilisons de plus en

plus les données de gestion des collectivités territoriales pour analyser les ressources et les dépenses. Ce sujet a souvent été abordé dans les avis du Cnis. La Drees lancera une expertise des données de Fideli pour les personnes hébergées dans les établissements médico-sociaux. Nous voyons bien que ce sujet des données administratives continue d'être très travaillé par les producteurs. Je citerai aussi, à titre d'exemple, l'utilisation future des bases de données de Pôle emploi pour analyser les parcours sur longue période des intermittents du spectacle.

S'agissant de l'avis sur l'analyse des inégalités dans leur diversité, nous observons, à travers les programmes de l'ensemble du système statistique public au sens large, puisque certains organismes de recherche présentent aussi leur programme, des travaux côté culture sur les pratiques culturelles et la sensibilité linguistique, avec une attention particulière aux inégalités territoriales et aux quartiers des politiques de la ville, mais aussi des travaux de la Drees et de l'Irdes, associés au Legos, sur les inégalités sociales en santé, des travaux de la Drees sur les bénéficiaires de minima sociaux, la suite des travaux de l'Insee sur la redistribution et les inégalités homme / femme. Dans les travaux plus nouveaux, nous avons par ailleurs relevé une mobilisation de données sur les inégalités des chances, avec une étude menée sur la mobilité sociale sur longue période et un module complémentaire sur la transmission intergénérationnelle des avantages sociaux dans SRCV 2019.

Sur l'avis général n° 3 et l'avis n° 8 de la commission, relatifs aux mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique, nous pouvons citer les études du Deps sur la consommation des contenus sur Internet dans la nouvelle enquête sur les pratiques culturelles, la poursuite des enquêtes TIC (Technologies de l'information et de la communication), incluses désormais dans le nouveau règlement-cadre sur les enquêtes ménages. Ce règlement-cadre a été voté dans sa version anglaise par le Parlement avant la fin de son mandat. Nous travaillons actuellement sur les règlements d'application. Enfin, côté recherche, nous avons noté un module sur les pratiques numériques associé au panel Elipss de Sciences Po.

### **Lucile OLIER**

Pour l'avis général n° 5 sur la consolidation de l'offre en données territoriales, plusieurs axes sont communs aux différents organismes. Au-delà de l'appropriation croissante de sources administratives pour enrichir les données sur les territoires, nous voyons apparaître une attention particulière portée par un certain nombre d'organismes aux quartiers de la politique de la ville. Plusieurs enquêtes prévoient ainsi des sur-échantillons sur ces quartiers. Il en est ainsi dans l'enquête sur les pratiques culturelles 2018 ou dans l'enquête à venir sur les modes de garde de la Drees. Des efforts sont également consentis pour géolocaliser et repérer dans les données administratives ce type de quartier. Des études intéressantes pourraient donc être conduites sur ces territoires particuliers.

Nous observons aussi que de plus en plus de grandes enquêtes prévoient des extensions aux territoires d'outre-mer (DROM), comme la sixième enquête sur les pratiques culturelles du Deps, l'enquête Santé 2019 en cours de collecte, l'enquête Modes de garde 2020, l'enquête Loyer. Des enquêtes spécifiques réalisées notamment par l'Ined permettent également d'éclairer les problématiques parfois propres à ces territoires.

Dans ses avis généraux, le Cnis avait recommandé la poursuite des investissements dans les comparaisons internationales. Certaines enquêtes présentent nativement cette dimension, comme l'enquête Share ou l'enquête européenne de santé. Certains organismes sont également impliqués dans des groupes de travail d'Eurostat sur des sujets divers. Des travaux vont démarrer sur la ré-estimation du poids de la culture dans l'économie. Des travaux sont par ailleurs en cours ou à venir dans le cadre de règlements européens sur la transmission de données démographiques, les technologies de l'information et de la communication. La rénovation du cadre réglementaire se poursuit aussi pour l'enquête Silc. Des réflexions sont menées sur les enquêtes Emploi du temps ou Budget des familles. Ces différents travaux visent à développer les infrastructures communes aux pays européens pour favoriser la comparabilité. En revanche, les programmes de travail mettent peu en avant des travaux d'études sur les comparaisons, en raison sans doute de la complexité de l'exercice. Pour l'instant, il s'agit plutôt de travaux méthodologiques et de la mise en place d'infrastructures de statistiques.

Quant au développement d'appariements entre sources de données, d'importants investissements sont consentis par la Drees pour développer des appariements entre bases de données administratives. Nous pouvons citer en particulier l'appariement entre l'EDP et les données du SNDS

qui devrait permettre à toute une nouvelle génération de travaux sur les inégalités de santé de voir le jour. Des enrichissements d'échantillons et de panels sont par ailleurs prévus pour éclairer les domaines du handicap, de la perte d'autonomie, de la retraite, du vieillissement ou les trajectoires des bénéficiaires de minima sociaux.

S'agissant des avis plus spécifiques à notre commission, nous avons une série d'avis concernant des populations particulières, notamment les personnes handicapées et la population vieillissante, avec l'injonction de développer le système d'information sur ces populations. Nous pouvons mettre en avant quelques investissements en cours. Pour éclairer la situation des personnes en situation de handicap, par exemple, la Drees prévoit l'exploitation d'un petit module santé et d'un indicateur sur les limitations, qui ont été introduits dans certaines grandes enquêtes ménages afin de produire un panorama des conditions de vie des personnes handicapées. Des travaux d'évaluation de certains dispositifs comme le programme Paerpa (personnes âgées en risque de perte d'autonomie) sont également menés par l'Irdes.

Sur les aspects plus particuliers du vieillissement, au-delà des dispositifs d'enquêtes que vous connaissez bien comme l'enquête Share, un investissement particulier est prévu par la mobilisation de modèles de micro-simulation. A cet égard, nous pouvons citer les modèles Trajectoires de la Drees sur la retraite ou le modèle « Autonomix » pour la perte d'autonomie des personnes âgées. Ces modèles permettent d'éclairer l'évolution des systèmes de prise en charge de ces populations. Ils seront fortement sollicités compte tenu des réformes en préparation dans ce domaine.

Enfin, l'avis n° 3 relatif aux conditions de vie de l'enfant constituera le sujet de notre séance. De nombreux travaux sont également engagés sur la situation des jeunes pour éclairer leurs différentes dimensions, que ce soit leur situation financière, leur insertion dans la vie professionnelle, leur état de santé ou leur rapport à la culture.

## **Chantal CASES**

Un numéro de la revue *Economie et Statistiques* de l'Insee est d'ailleurs en préparation sur le sujet.

Sur les avis suivants, les travaux sont peut-être moins avancés. La mesure des émigrations, sujet de l'avis n° 4, constitue un défi pour le système statistique public dans une période où les questions autour des migrants en direction de l'Europe sont mises en avant, notamment au DSED. L'Insee a mis en place une mission d'expertise des sources existantes et inscrit à son programme de travail une première étude sur ces questions.

Sur la mesure de la précarité résidentielle, un document de travail paraîtra cette année pour faire le point sur les données, les sources et les résultats concernant le mal-logement. Des travaux seront menés en lien avec le renforcement du système d'information sur le logement. S'agissant de l'observation de la grande pauvreté, l'évolution du système d'information est, là encore, moins avancée. Pour l'instant, le sujet se trouve à un stade d'expertise et d'analyse approfondie des sources existantes. Une étude est notamment annoncée sur les différentes approches de l'extrême pauvreté. Aux frontières du système statistique public, nous pouvons aussi citer une enquête intéressante de l'Irdes, en lien avec Médecins du Monde. L'enquête Premiers pas sur les trajectoires de soin et de droit des migrants illégaux traitera, dans une première phase, des bénéficiaires de l'aide médicale d'Etat, une population assez mal connue jusqu'à présent.

De nombreux travaux sont menés sur les discriminations, qu'il s'agisse des modules expérimentaux de SRCV ou du lancement de TEO 2. Sur les préjugés et les stéréotypes, en revanche, les analyses sont moins avancées. Nous pouvons quand même signaler une enquête qui ne constitue pas une enquête statistique au sens propre, mais qui est réalisée par la Drees depuis de longues années. Les éditions annuelles du baromètre posent un certain nombre de questions sur les stéréotypes de genre. Ces questions avaient d'ailleurs été exploitées dans le dernier Insee Références sur femmes et hommes et avaient donné lieu à un article tout à fait intéressant sur la lente évolution des stéréotypes de genre.

Dans le domaine du numérique, je citerai l'évaluation de l'expérimentation sur la télésurveillance en santé menée par l'Irdes. S'agissant du système d'information sur le logement, l'enquête Logement de 2020 réalisée par le SDES est prête. Elle comportera même un échantillon plus grand que prévu. L'Insee travaille aussi au lancement du nouveau cycle d'enquêtes Logement en multimode à compter de 2023.



Enfin, sur le renouvellement de l'enquête Emploi du temps, nous travaillons au niveau européen sur la mobilisation possible de nouveaux modes de collecte. L'enquête est incluse dans le nouveau règlement-cadre, mais de manière facultative. Nous la programmerons dans les prochaines années.

Les programmes de travail se révèlent très riches, même si nous n'en avons présenté qu'une petite partie. Nous tenions à signaler que certains sujets sont mentionnés en creux dans les avis de moyen terme. La santé des populations n'est pas directement abordée dans les avis et ce sujet méritera sans doute d'être évoqué dans les prochains mois. La présentation des programmes comporte aussi une partie intéressante sur l'évaluation des politiques publiques que nous n'avons pas eu le temps de développer, mais qui reste importante.

### **Christine D'AUTUME**

Merci pour ce panorama extrêmement complet qui démontre que des travaux substantiels sont réalisés sur les avis de moyen terme du Cnis. Pour cette première séance du nouveau moyen terme 2019-2023, des exemplaires de la dernière *Chroniques du Cnis* ont été mis à votre disposition.

### **Bernard SUJOBERT, CGT**

Le document nous a été envoyé un peu tardivement, mais il constitue un outil de référence. Dans les nombreux points que vous avez abordés, vous avez insisté sur le renouvellement de l'enquête Logement. Je n'ai pas entendu l'annonce d'une enquête Sans domicile. S'agissant de la sous-estimation des travaux que vous avez relevée sur les questions de santé, rappelons que la commission Services publics et services aux publics du Cnis traite aussi de ce sujet. Nous pourrions sans doute envisager une articulation plus grande entre les deux instances. Cette sous-estimation mérite quand même d'être relativisée.

### **Chantal CASES**

Nous avons également lancé une mission sur la faisabilité pratique de l'enquête Sans domicile. Elle reste un objectif important pour nous. Par ailleurs, nous avons revu la répartition des rôles et nous devrions parler davantage de santé des populations dans cette commission dorénavant.

### **Christine D'AUTUME**

Nous pourrions revenir sur l'articulation avec la commission Services publics et services aux publics. La santé constitue un sujet important, notamment pour les inégalités sociales et de santé. J'y suis attachée à titre personnel.

### **Bernard SUJOBERT**

Dans cette commission, nous n'entendons que très rarement parler du recensement de la population. Même s'il existe une commission *ad hoc*, nous pourrions l'évoquer de temps en temps. Par ailleurs, la commission pourrait être potentiellement intéressée par la rénovation de la nomenclature des Professions et catégories socioprofessionnelles, dont un groupe du travail du Cnis rédige actuellement son rapport final. Cet outil se révèle quand même structurant, y compris pour les sujets de notre compétence.

### **Christine D'AUTUME**

Il s'agit effectivement de deux sujets d'importance sur lesquels nous aurons très certainement l'occasion de nous pencher.

### **Chantal CASES**

Nous aborderons le recensement indirectement à travers les travaux sur l'enfant, mais nous pourrions prévoir une nouvelle présentation.

**Yvon SERIEYX, UNAF**

Qu'en est-il du projet d'enquête qui succèdera aux dispositifs d'enquêtes Handicap-Santé ?

**Patrick AUBERT, Drees**

L'enquête « Autonomie » est prévue en 2021-2022. Il s'agit d'un dispositif complet avec une enquête filtre, des enquêtes auprès des ménages, des établissements, des aidants, etc. Elle sera sans doute présentée en opportunité à la prochaine commission en automne.

## **II. EXAMEN POUR AVIS D'OPPORTUNITE DES PROJETS D'ENQUETES STATISTIQUES ET DEMANDES D'ACCES A DES SOURCES ADMINISTRATIVES (ARTICLE 7BIS, LOI 1951)**

### **L'enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie des ménages (SRCV)**

**Mélanie VANDERSCHULDEN, Insee**

L'enquête SRCV porte sur les ressources et les conditions de vie et constitue la partie française du dispositif européen Silc (*Statistics on Income and Living Conditions*). Cette enquête annuelle existe depuis 2004. Elle est menée pour l'instant en face à face. Cette enquête sert de référence au niveau européen pour l'analyse des revenus, de la pauvreté et des conditions de vie. En France, nous avons développé d'autres dispositifs : ERFIS (enquête revenus fiscaux et sociaux), que nous utilisons de manière privilégiée pour l'analyse des revenus au niveau national, et Filosofi pour l'analyse des revenus au niveau local. L'enquête SRCV sert à l'analyse de la pauvreté monétaire au niveau européen, mais également à d'autres analyses au niveau français, s'agissant des conditions de vie ou de l'exclusion sociale notamment. Elle fournit des indicateurs sur différentes approches de la pauvreté, qu'il s'agisse de la pauvreté monétaire, matérielle et sociale ou de la persistance dans la pauvreté, ce que ne font pas les autres dispositifs qui se concentrent sur la pauvreté monétaire.

Le dispositif actuel va subir quelques modifications dans le cadre de la refonte 2020. Nous avons lancé des travaux en 2017 qui aboutiront l'an prochain. Le dispositif avait fait l'objet d'une première refonte en 2008. L'utilisation de données administratives fiscales et sociales a permis de retirer du questionnaire un certain nombre de questions sur les revenus. Nous demandons toujours aux personnes le type de revenus qu'elles perçoivent. Ainsi, lorsque nous ne retrouvons pas les revenus dans les sources administratives, nous pouvons utiliser cette information pour imputer. Nous posons également des questions sur un certain nombre de revenus qui ne peuvent être récupérés dans les sources fiscales, car ils ne sont pas déclarés.

Cette refonte avait déjà permis d'améliorer la qualité de l'information. La refonte en cours vise d'autres objectifs. Il s'agit en premier lieu de s'adapter à l'évolution de la demande européenne, avec l'entrée en vigueur prochaine du nouveau règlement-cadre. Le questionnaire est revu de façon assez substantielle, notamment sur les modules secondaires. Dans ce nouveau cadre réglementaire européen, Eurostat fixe aussi des objectifs de réduction des délais de diffusion d'environ 9 mois par rapport aux pratiques françaises. Nous n'arriverons pas à atteindre cet objectif à très court terme, mais nous devons travailler à une réduction significative de ces délais. La demande porte également sur la précision des principaux estimateurs que nous produisons, y compris au niveau régional.

Se greffe à ces demandes un besoin interne de révision du système de production. Nous avons souhaité alléger le questionnaire, relativement lourd, surtout lorsque le nombre de personnes qui composent le ménage se révèle important. Nous nous sommes recentrés sur la demande européenne sans pour autant supprimer toutes les autres demandes. Nous avons fait le point sur l'existant avec les utilisateurs pour ne conserver que les informations réellement exploitées. Nous avons aussi revu la chaîne informatique, la pondération et l'imputation pour les simplifier et les améliorer. Enfin, pour que le dispositif soit bien pérenne, nous avons revu le système de

documentation pour que cette documentation soit facile d'accès, simple d'utilisation et facilement actualisable.

Nous avons procédé à quelques changements importants. Tout d'abord, la durée du panel passe de 9 à 4 ans. Eurostat demandait un panel de 4 ans, voire 6 ans. Peu de pays réaliseront cette enquête sur 6 ans. En France, nous passons à 4 ans. Il s'est avéré compliqué d'interroger des individus durant 9 ans et nous avons constaté qu'il ne restait que 25 % des personnes la dernière année. Les ruptures de série, notamment celle de 2008, compliquent-elles aussi fortement l'exploitation. Ce changement pose cependant des questions en termes de taille de l'échantillon. La base de sondage va également changer au profit de Nautile. Durant quelques années, les deux bases de sondage cohabiteront, puisque certains ménages ont été sélectionnés selon l'ancienne base. Le questionnaire est revu et légèrement allégé. Il intégrera le tronc commun longitudinal (TCML), ce qui permet de simplifier la mise à jour et la maintenance. La collecte sera avancée de quelques mois pour réduire les délais, puisqu'elle s'étalera de février à avril au lieu de mai à juin. Pour l'instant, l'enquête couvre le champ de la France métropolitaine, mais à l'horizon 2022, nous l'étendrons aux DOM, hors Mayotte.

Le questionnaire comporte une partie ménage et une partie individu pour tous les membres du ménage de plus de 16 ans au 1<sup>er</sup> janvier. Nous nous intéressons également aux jeunes enfants, sur lesquels nous posons des questions dans la partie ménage. Cette partie comprend aussi des questions sur les revenus et les dépenses globaux, notamment sur le logement. Au niveau de l'individu, nous posons des questions sur ce que perçoit chaque personne afin de bien individualiser les revenus. L'enquête est plus ou moins longue selon le nombre d'individus dans le ménage. En moyenne, en première interrogation, le questionnaire dure une heure. L'enquête est composée d'un questionnaire principal et de modules secondaires tournants. Dans le système revu par Eurostat, il existera deux types de modules qui passeront tous les trois ou six ans, avec une rotation assez régulière. Certains modules ne sont pas définis pour l'instant, le thème étant laissé au choix de la Commission. Tous les trois ans passeront les modules « travail et conditions de logement » (2020), « enfants » (2021) et « santé » (2022). S'agissant des modules passés tous les six ans, nous réaliserons l'an prochain le module « surendettement, patrimoine et consommation », puis celui sur les enfants dans des situations de séparation et de famille recomposée l'année suivante. La plupart de ces thèmes ont déjà été abordés dans l'enquête SRCV sous une forme plus ou moins proche.

Les données sont exploitées par Eurostat pour ses publications et les comparaisons au niveau européen. Elles sont également utilisées par des chercheurs, les SSM et l'Insee pour différentes études. Nous mettons à disposition un fichier de production et de recherche. Un groupe d'exploitation se réunit deux fois l'an pour la présentation des travaux, généralement avant leur publication.

## **Yvon SERIEYX**

Lors d'une réunion sur la révision de cette enquête, nous avons relevé que quelques questions importantes pour cerner la qualité de vie au travail avaient disparu des projets de questionnaire. Il nous a été opposé que ces questions étaient restées peu exploitées. Or cette problématique risque d'apparaître aujourd'hui, avec la dégradation d'un certain nombre d'indicateurs. Les données d'*Eurofound* montrent une baisse du sentiment de pouvoir concilier vie familiale et vie professionnelle. Que pourrions-nous faire pour circonvenir cette difficulté, sachant que ces données pourraient devenir relativement importantes pour le pilotage des politiques européennes avec le vote récent de la directive sur la vie familiale et la vie professionnelle dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2022 au plus tard ? Nous pourrions plaider pour une bonne prise en compte de cette problématique dans le questionnaire SRCV qui est très utilisé pour les comparatifs internationaux, mais aussi par la Cour des comptes. Les conditions de travail font partie des conditions de vie.

## **Bernard SUJOBERT**

Voici quelques questions à la lecture de la fiche préparatoire. Nous ne savons pas très précisément le cycle sur lequel l'opportunité nous est demandée. Par ailleurs, les objectifs du questionnaire sont très orientés vers la pauvreté et l'exclusion sociale. Or l'une des causes d'exclusion tient au fait de ne pas être un ménage ordinaire. Je pense aux SDF par exemple. Par construction, le dispositif comporte donc un biais. La concertation est très centrée sur les ministères et les administrations sociales. Je n'ai pas noté la présence d'institutions ou organisations qui opèrent dans le domaine de la pauvreté. Nous pourrions imaginer que l'ONPES ou de grandes associations comme la Fondation Abbé Pierre,

le Secours populaire ou le Secours catholique soient impliqués. Le coût de l'enquête en régime courant correspond-il à une année ou à l'ensemble du cycle ? Enfin, j'avais noté qu'il serait opportun, dans la fiche de présentation, de rappeler les publications et les valorisations les plus significatives pour rappeler les résultats obtenus.

### **Christine D'AUTUME**

Je partage cet avis : la liste des publications fait partie des composantes de l'avis d'opportunité que nous pouvons donner.

### **Mélanie VANDERSCHULDEN**

Nous avons effectivement sélectionné un certain nombre de variables en fonction des informations les plus utilisées, mais le questionnaire peut encore évoluer en fonction des demandes à venir. Un module complémentaire sur le travail est prévu en 2020, puis 2023. Nous pouvons imaginer qu'une ou deux questions importantes pour apprécier les conditions de vie au travail soient insérées dans ce module. Nous avons essayé d'alléger le questionnaire, car il n'est pas évident pour les enquêteurs de maintenir le contact avec les personnes interrogées durant quatre ans. En général, nous demandons l'avis du Cnis sur chaque module secondaire annuel. Le présent avis porte sur le questionnaire global de l'enquête pour toute la durée du panel. Il existe forcément un biais sur les SDF. Nous obtenons des compléments d'information dans le cadre des enquêtes ad hoc, mais nous ne pouvons pas calculer le taux de pauvreté de façon complète avec ce dispositif. En matière de concertation, nous consultons un certain nombre de personnes. Pour cette refonte, nous l'avons fait dans le cadre du groupe d'exploitation, auquel chacun est libre de s'inscrire. Je pense que le coût mentionné correspond au coût annuel.

### **Chantal CASES**

Le sujet des ménages non ordinaires, que ce soit les SDF ou les ménages vivant en communauté, reste difficile à traiter. Il fait partie des réflexions à l'échelle européenne, mais je doute que nous trouvions une réponse convenable à court terme.

*La Commission Démographie et Questions sociales rend un avis d'opportunité favorable sur l'enquête SRCV.*

## **L'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2020**

### **Pauline VIROT, Drees**

Cette enquête vise à dresser un panorama des solutions de garde et d'accueil utilisées par les parents d'enfants de moins de six ans. Prévue en 2020, cette enquête a pour objectif d'actualiser les données de la dernière enquête menée en 2013. Nous la réalisons tous les cinq à sept ans depuis 2002. Historiquement, les deux partenaires de l'enquête étaient la CNAF et l'Insee. Pour l'édition 2020, le partenariat s'élargit à la CNSA, la DARES et France Stratégie.

L'enquête porte sur l'accueil des enfants nés à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2014. L'une des nouveautés de cette édition 2020 concerne l'échantillon. En 2013, une partie de l'échantillon était tirée dans le recensement. Pour les enfants nés entre le 1<sup>er</sup> septembre 2014 et le 31 décembre 2018, nous tirerons l'échantillon dans FIDELI 2019. Faute de pouvoir accéder aux enfants les plus jeunes dans cette base, nous utiliserons les données de la CNAF pour identifier les ménages avec des enfants nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 30 septembre 2020 sans frère ou sœur de trois à six ans.

Le questionnaire se décompose en huit modules en plus du tableau des habitants du logement. Nous commençons par identifier l'activité du répondant, avec un emploi relativement détaillé sur une semaine de référence pour ceux qui travaillent. Si le répondant est en couple, nous déroulons aussi un module sur l'activité du conjoint. Sur une semaine de référence, nous listons toutes les solutions d'accueil utilisées pour tous les enfants de moins de six ans. Pour l'édition 2020, nous envisageons de réduire le module sur les coûts, mais il reste essentiel de connaître les coûts des modes d'accueil

formels (assistantes maternelles, EAJE – établissement d'accueil des jeunes enfants et gardes à domicile). Les deux modules sur les aides financières et les revenus des ménages seront eux aussi allégés assez fortement, puisqu'il est prévu un appariement avec les sources sociales et fiscales. Enfin, le questionnaire se termine par un module sur la proximité familiale et sur l'historique des modes d'accueil depuis la naissance, en particulier les possibilités de garde par les grands-parents et un module sur le congé maternité/paternité dans lequel nous reformulerons les questions pour obtenir une meilleure connaissance de l'éligibilité à ces dispositifs.

Cette enquête vient compléter les données existantes dans les différentes sources statistiques. Sur l'offre d'accueil, différentes enquêtes permettent déjà de mieux connaître l'accueil en EAJE ou le recours aux assistantes maternelles, notamment l'enquête menée auprès des services de PMI, l'enquête FILOUE de la CNAF centrée sur les EAJE ou les données issues des systèmes de gestion des CAF. Des statistiques existent aussi sur l'opinion et la situation des allocataires des CAF, comme le baromètre de l'accueil des jeunes enfants ou l'enquête EMBLEME qui porte sur le recours aux assistantes maternelles. Notre enquête sur les modes de garde reste néanmoins importante. Tout d'abord, elle s'intéresse à tous les parents et non aux seuls bénéficiaires d'une prestation. En outre, elle peut couvrir l'ensemble des modes d'accueil, qu'ils soient formels ou informels, ainsi que la scolarisation à partir de deux ans. Elle permet surtout de mieux connaître la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale en mettant en regard, sur une semaine de référence, le calendrier des parents qui travaillent et toutes les solutions d'accueil utilisées pour chaque enfant de moins de six ans.

### **Jacques BELLIDENTY, Drees**

L'enquête sera réalisée par un prestataire de services sélectionné mi-octobre. En mars 2020, nous testerons le protocole et les sur-échantillons. Nous envisageons une demande de label en juin pour une collecte sur le terrain en fin d'année 2020. Nous devrions disposer des données cinq semaines plus tard, soit mi-janvier 2021. La première base de données, diffusable à l'été 2021, contiendra peu d'informations sur les revenus des ménages, puisqu'un appariement est prévu avec les données socio-fiscales. Les premiers résultats seraient diffusés en septembre 2021 et la base définitive, incluant les appariements, serait livrée au deuxième trimestre 2022.

Pour cette nouvelle édition, l'enquête passe en collecte multimode, avec face à face et téléphone. Nous maintenons le face-à-face pour les familles avec des enfants de moins de trois ans et nous combinerons le face-à-face et le téléphone pour les trois-cinq ans. L'appariement avec les sources socio-fiscales nous permet d'alléger le questionnaire qui dure actuellement une heure, ce qui se révèle difficilement conciliable avec une interrogation par téléphone. Nous avons prévu trois sur-échantillons. Nous interrogerons ainsi 1 000 ménages monoparentaux, comme nous l'avons fait en 2013, 1 000 familles de quartiers prioritaires de la politique de la ville et 1 000 familles vivant avec un enfant bénéficiaire de l'AEEH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé). Pour ce dernier sur-échantillon, ces familles feront l'objet d'une enquête en face à face, car le questionnaire pourrait être un peu alourdi.

Nous avons constitué deux comités de concertation pour cette édition. Le premier comité, assez général, réfléchit au réaménagement du questionnaire. Il réunit des chercheurs et des administrations qui travaillent sur les problématiques. Le deuxième comité, nouveau, rassemble des experts spécialistes des enfants en situation de handicap et des familles (chercheurs, CNSA, CNAF et le bureau handicap de la Drees) pour réfléchir aux questions spécifiques au handicap. Pour l'instant, une réunion a eu lieu. Une deuxième est prévue début juillet. Le premier comité a proposé d'introduire un mini-module au début du questionnaire adressé à l'ensemble des ménages pour repérer l'ensemble des situations de handicap que nous ne pourrions pas identifier avec la perception de l'AEEH. Nous prévoyons d'établir une version du questionnaire en octobre et, sur cette base, nous consulterons plus largement les associations, les professionnels et les syndicats pour recueillir leur avis sur le contenu et intégrer d'éventuelles modifications.

### **Yvon SERIEYX**

Nous participerons à la concertation *via* la CNAF ou le HCFEA et nous aurons beaucoup à dire. Cette enquête s'avère très importante pour nous. Nous soulèverons notamment un point clé. Les motifs de prise et reprise d'emploi sont mal traités par l'enquête Emploi. Ils ne l'ont été qu'une seule fois, en

2003, dans l'étude réalisée par les chercheuses Méda et Wierink. Sur cette question des motifs d'activité ou d'inactivité, nous pensons qu'une réflexion beaucoup plus approfondie est nécessaire. Or le questionnaire ne permet pas, en l'état actuel, de bien conseiller les pouvoirs publics sur le sujet.

### **Jacques BELLIDENTY**

Un questionnaire est déjà disponible en ligne sur le site de la Drees. Certaines questions sont incluses sur les raisons de l'arrêt d'activité. Nous pourrions réfléchir à quelques évolutions, mais nous ne pouvons pas ajouter une multitude de questions compte tenu de la collecte multimode.

### **Yvon SERIEYX**

Il ne s'agit pas d'ajouter des questions, mais de faire évoluer certaines d'entre elles.

### **Christine D'AUTUME**

La ministre a annoncé la mise en place du tiers payant pour la prise en charge des jeunes enfants dans les ménages confrontés à des difficultés particulières. Votre enquête permettra-t-elle de repérer ces ménages ? Je propose que nous en reparlions une autre fois.

*La Commission Démographie et Questions sociales rend un avis d'opportunité favorable sur l'enquête relative aux modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2020.*

## **L'enquête sur la réception de l'éducation artistique et culturelle**

### **Loup WOLFF, DEPS**

Cette enquête porte sur l'éducation artistique et culturelle, une thématique interministérielle Culture et Education nationale. Elle couvre tous les dispositifs destinés aux enfants autour des enjeux pédagogiques et vise à élargir leurs horizons culturels au sens large, intégrant la culture scientifique et technique. Sur ce sujet, la connaissance statistique se révélait très faible, puisqu'elle s'appuyait surtout jusqu'à présent sur des analyses budgétaires et des conventionnements avec les collectivités territoriales. Sous l'impulsion de l'Elysée et des promesses présidentielles d'un « 100 % EAC » en France, il a été demandé au DEPS et à la Depp, les services statistiques des deux ministères de travailler au développement d'un véritable dispositif d'observation de ces enjeux.

Nous avons proposé un dispositif d'enquête à deux volets. Le pilote du premier volet relatif à la mise en œuvre de la politique de l'éducation artistique et culturelle (EAC) a déjà été lancé sur le terrain et nous travaillons à sa réédition. Piloté principalement par la Depp, ce volet interroge les établissements scolaires. Nous sollicitons aujourd'hui l'avis d'opportunité pour l'enquête menée auprès des enfants sur la réception de l'éducation artistique et culturelle, que le DEPS pilote en lien très étroit avec la Depp. Cette deuxième enquête se veut le pendant de la première et vise à recueillir l'appréhension des bénéficiaires de ces politiques publiques sur l'offre qui leur est proposée.

Pour cette première édition, nous proposons de couvrir les collégiens scolarisés en France, y compris en outre-mer et leurs parents sur la base d'un échantillon de 360 collèges représentatifs au niveau national. L'enquête vise à disposer d'informations sur les perceptions, représentations et effets des dispositifs d'éducation artistique et culturelle en temps scolaire et hors temps scolaire. Ce dispositif présente une grande importance, car nous interrogeons les bénéficiaires et pas simplement les structures et nous nous donnons les moyens de mesurer l'éducation artistique et culturelle, y compris en dehors de l'école. Le ministère de la Culture souhaite en effet s'appuyer sur des structures autres que l'école pour déployer cette politique d'éducation artistique et culturelle.

Nous proposons un appariement avec une enquête auprès des enfants et une enquête auprès des parents. Du côté des enfants, nous recherchons des informations sur la réception des dispositifs et la place de ceux-ci par rapport aux autres modes de socialisation culturelle afin de saisir la façon dont se constituent les références culturelles des enfants. Du côté des parents, nous souhaitons recueillir des informations sur les pratiques éducatives en matière culturelle, l'environnement social et familial des enfants, l'opinion des parents sur l'éducation artistique et culturelle et un rapide descriptif des

univers culturels dans les familles. Nous avons prévu d'apparier les deux questionnaires pour croiser ces informations. Nous présentons cette première édition en opportunité, mais nous espérons inscrire cette enquête dans la régularité, pour la conduite sans doute tous les deux ans, et étendre progressivement son champ aux écoliers, aux lycéens, voire aux plus jeunes enfants.

Pour l'enquête auprès des enfants, nous tirerions un échantillon à deux niveaux avec la Depp : un échantillon aléatoire de 360 collèges représentatif de la démographie scolaire à la rentrée 2019, puis un tirage aléatoire d'environ 28 élèves par collège, soit 7 élèves par niveau, de la sixième à la troisième, pour un total de 10 000 enfants. Pour ce faire, nous nous appuyerions sur le système d'information SYSCA de la Depp qui contient les données individuelles des élèves. Nous proposerions un questionnaire auto-administré sur ordinateur en présence d'un enquêteur en salle informatique du collège. Nous espérons un taux de retour de 70 %, soit 7 000 questionnaires exploitables. L'enquête auprès des parents serait auto-administrée en ligne. Les parents seraient informés par une lettre confiée aux enfants. Nous avons également prévu un dispositif de relance téléphonique si les parents ne répondent pas. Nous espérons un taux de retour de 50 %, soit 3 500 questionnaires exploitables. Nous avons défini un objectif final de 3 500 questionnaires enfants-parents appariés, mais les questionnaires enfants pourront aussi être exploités sans appariement.

Le questionnaire enfant durerait 45 minutes et porterait sur la fréquentation des lieux culturels, les pratiques artistiques et culturelles en amateur, les rencontres avec des artistes, la participation à des projets d'éducation artistique et culturelle, les consommations culturelles. Nous recueillerions aussi le point de vue et le ressenti des enfants et enfin les références culturelles et leur origine. Il ne s'agit pas d'évaluer les connaissances culturelles des enfants, mais d'appréhender leur degré de connaissance et de partage d'un certain nombre de références liées à la culture légitime ou non légitime. Côté parents, le questionnaire durerait 25 minutes et porterait sur les pratiques culturelles et éducatives en contexte familial, leur niveau de connaissance sur les politiques d'éducation artistique et culturelle, les pratiques encadrées passées de l'enfant et les pratiques culturelles des parents.

La comitologie est animée conjointement par la Depp et le Daps. Le comité de pilotage définit et valide les orientations stratégiques du projet sur ces deux volets. Il est composé de représentants de la Depp, du Daps, de la Dgesco (direction générale de l'enseignement scolaire), du Dedac (département de l'éducation et du développement artistiques et culturels), du HCEAC (haut conseil de l'éducation artistique et culturelle), des inspections générales, de l'Injep et de la DGER (direction générale de l'enseignement et de la recherche – ministère de l'Agriculture). Le comité scientifique est composé d'académiques et d'agents du Daps et de la Depp qui travaillent à la conception de cette enquête. Enfin, le comité utilisateurs participe à la conception et aux tests des questionnaires. Déjà mobilisé sur le volet relatif à la mise en œuvre de la politique d'éducation artistique et culturelle, il commence également à travailler sur le volet réception.

Nous avons commencé à prendre contact avec des prestataires potentiels et nous en avons identifié un qui présente les bonnes garanties. Nous demandons aujourd'hui l'opportunité au Cnis. En juillet, nous avons programmé une réunion de concertation auprès des organisations syndicales, des associations culturelles et des associations de parents d'élèves pour présenter le projet et l'amender. Nous souhaiterions tester les questionnaires et passer devant le comité du secret et le comité du label à l'automne pour lancer l'enquête sur le terrain au printemps 2020. Cette période nous semble la plus adéquate pour réaliser convenablement cette enquête au vu des calendriers scolaires. Nous devons donc essayer de respecter ce calendrier. A défaut, l'enquête serait décalée d'un an.

### **Yvon SERIEYX**

Les associations familiales sont-elles bien intégrées dans la concertation ?

### **Loup WOLFF**

Oui. Nous les avons invitées, mais nous n'avons pas encore reçu de réponse de leur part.

### **Bernard SUJOBERT**

Le projet nous semble opportun, et qu'il fasse partie d'un plan du Président de la République n'est pas essentiel : nous pouvons nous dispenser de ce genre de bénédiction pour apprécier l'opportunité

d'un projet d'enquête. Sur le contexte social des parents, vous n'avez pas mentionné la PSC. Nous pourrions imaginer que cet indicateur soit récupéré auprès de l'établissement scolaire lui-même, puisqu'il le recueille. Il nous semble important d'intégrer un descripteur économique et social, car la culture représente aussi un fait social, tout comme sa perception et sa transmission.

### **Loup WOLFF**

Nous nous sommes assez rapidement détachés de l'injonction élyséenne pour développer un véritable dispositif de connaissance des pratiques culturelles des enfants. Elle nous a surtout servi d'impulsion pour travailler plus rapidement avec nos collègues de l'Education nationale. Ce dispositif n'est pas seulement au service de cette politique. C'est justement parce qu'il dépasse le simple contexte politique que nous souhaitons le pérenniser.

Le contexte socioéconomique familial constitue effectivement un enjeu important pour nous et la PCS représente un outil fondamental. Les travaux menés sous l'égide du Cnis, auxquels nous avons participé au travers de l'enquête sur les pratiques culturelles, sont une bonne nouvelle pour nous. Nous pourrions désormais coder la PCS d'une manière beaucoup moins lourde. La variable sera bien observée.

### **Bernard SUJOBERT**

Ce point n'apparaissait pas dans la fiche.

### **Christine D'AUTUME**

Outre la catégorie sociale des parents, des questions peuvent se poser sur les territoires isolés.

*La Commission Démographie et Questions sociales rend un avis d'opportunité favorable sur l'enquête sur la réception de l'éducation artistique et culturelle.*

## **L'enquête « Concours »**

### **Frédéric TARDIEU, DGAFP**

Cette enquête constitue l'un des éléments du nouveau dispositif « Base concours » qui vise à collecter des données individuelles. Il est régi par le décret en Conseil d'Etat n°2018-114 qui définit de façon détaillée tous ses éléments constitutifs et demande que le SSM Fonction publique, hébergé à la DGAFP, prenne en charge l'organisation de la collecte. Le champ d'application recouvre les concours des trois versants de la fonction publique. Cette collecte doit être mise en œuvre en janvier 2020 en vue d'étudier les éventuelles discriminations et inégalités d'accès à la fonction publique par la voie des concours, de s'assurer de l'égalité des chances et d'identifier d'éventuelles adaptations des politiques publiques.

De nombreux événements sont à l'origine de ce dispositif. Depuis 2008, des actions ont été menées en faveur de la rénovation des concours et de la formation des jurys. En 2015, le gouvernement a réaffirmé le principe d'égalité. Surtout, la mission de M. L'Horty sur l'évaluation de la discrimination à l'entrée dans la fonction publique a observé des discriminations et des inégalités potentielles. D'autres études en cours de finalisation confirment d'ailleurs ce constat. Cette mission avait notamment recommandé la création d'un réservoir de données individuelles, anonymes et exhaustives. Cette idée a progressivement cheminé pour aboutir au projet de « Base concours ».

Le dispositif actuel présente des imperfections par rapport au décret. Il repose sur une enquête administrative gérée par le dispositif GRECO. Si cette enquête est exhaustive pour la fonction publique d'Etat, elle collecte seulement des données agrégées. En outre, elle est complétée d'une collecte partielle dans la fonction publique territoriale et très partielle dans la fonction publique hospitalière. Ce dispositif se révèle donc largement insuffisant pour répondre aux exigences du décret.

Pour répondre à ce besoin, nous mettons en place une enquête auprès des organismes



organisateurs des recrutements qui nous transmettent toutes les données administratives d'identification du concours (NOR, nombre de personnes recrutées, etc.) et des informations individuelles relatives aux candidats recueillies lors de leur inscription. Ensuite, nous souhaitons procéder à une enquête statistique pour laquelle nous demandons l'avis d'opportunité aujourd'hui. Cette collecte de données complémentaires porte sur les caractéristiques sociodémographiques des candidats et de leurs parents, notamment les origines, la nationalité, la situation au regard de l'emploi et la situation familiale. Nous rapprocherons enfin les données issues de ces deux collectes disjointes.

Nous échantillonnerons l'enquête concours sur la base des données d'inscription afin d'obtenir des informations complémentaires. Ensuite, nous pourrons apparier les données de recrutement, les données de résultats et les données de l'enquête pour disposer d'une connaissance complète et identifier les éventuelles formes de discrimination. Nous recevrons toutes les données administratives relatives aux candidats dès la clôture des inscriptions, ou plus exactement au moment des convocations, ce qui nous permet de lancer notre enquête. Les données administratives relatives aux résultats individuels nous parviennent au plus tard six mois après la finalisation du processus de sélection des candidats. Nous avons lancé une grande concertation en amont avec l'ensemble des ministères et la plupart des administrations organisatrices de concours sur la sensibilisation des candidats sur le recueil de leurs informations personnelles. Il importe en effet que les candidats soient informés bien en amont du lancement de l'enquête.

L'article 5 du décret « Base concours » liste les informations à recueillir auprès des candidats : nationalité, plus haut diplôme, situation de famille, nombre d'enfants, situation professionnelle du candidat. Dans la très grande majorité des cas, ces informations ne sont pas disponibles lors de l'inscription. Nous recueillons aussi la catégorie socioprofessionnelle, l'appartenance à un corps ou cadre d'emploi de la fonction publique, le lieu de naissance et la nationalité des deux parents. Le questionnaire reste quand même très ramassé, avec 10 à 12 questions.

Cette enquête est conduite en continu, au fil des inscriptions aux concours. Nous souhaitons lancer la collecte avant le début des épreuves en veillant à déranger le moins possible les candidats. Nous éviterons aussi de réinterroger les candidats participant à plusieurs concours. Nous obtenons des informations sur le nombre de personnes qui passent plusieurs concours dans l'année ou au cours de leur vie, ainsi que sur le nombre d'inscrits et de présents, mais ces informations sont toujours très parcellaires. Nous n'avons donc pas une connaissance fine du volume concerné.

Nous privilégierons une collecte par Internet sur un site dédié, car nous avons potentiellement 700 000 personnes à contacter. La base de sondage est constituée de l'ensemble des candidats de la base administrative concours. Il n'existe pas d'universalité d'organisation pour les concours. Certains dépendent des administrations, d'autres des ministères. Pour la fonction publique territoriale, les concours peuvent être organisés par des centres de gestion, des collectivités ou l'Etat. Pour la fonction publique hospitalière, nous nous appuyons sur les compétences de la Drees pour mettre en place le dispositif. Nous avons estimé la base de sondage à 800 000 personnes, mais elle reste extrêmement mouvante, puisque les inscriptions s'effectuent tout au long de l'année. Pour la première année de collecte, nous enverrons une interrogation à toutes les personnes inscrites à un concours. Nous estimons que seuls 50 % des inscrits se présentent au concours, ce qui nous empêche de bâtir un plan de sondage très sophistiqué. Nous nous concentrerons plutôt sur une stratégie de relance lorsque nous aurons obtenu les résultats au concours pour vérifier si notre échantillon doit être complété afin de disposer d'informations significatives. La collecte de l'enquête concours sera réalisée via un marché cadre du SIRCOM du ministère de l'Economie et des Finances.

Le comité de pilotage réunit le SSM Fonction publique et ses deux bureaux, le bureau des études et des statistiques (DESSI) et le bureau des applications et des systèmes d'information, ainsi que le bureau du recrutement et des politiques d'égalité et de diversité qui s'occupe des concours. La Drees est expressément citée dans le décret comme un partenaire pour cette opération. Participent aussi à ce comité le DESL, le SSM de la fonction publique territoriale, ainsi que les autorités organisatrices de concours et de recrutement dans les trois versants de la fonction publique. Ce comité s'est déjà réuni une première fois en avril. Nous avons pour objectif de garantir la sécurité et la confidentialité des données, et de ne pas perturber le bon déroulement des concours. A cette fin, nous avons veillé à rencontrer tous les acteurs au moins une fois déjà durant la phase de concertation relative aux modalités d'organisation de la collecte et à la rédaction de l'arrêté qui définit les informations que devront nous transmettre tous les organisateurs de concours.

Nous prévoyons de tester le questionnaire durant l'été. Nous nous sommes inscrits au label en octobre malgré toutes les précautions méthodologiques que j'ai évoquées. Nous envisageons un lancement de la collecte en janvier 2020. Les résultats de l'exploitation de la base concours seront publiés dans le rapport annuel sur l'état de la fonction publique, en lieu et place des dispositifs existants. Le décret prévoit aussi une mise à disposition « systématique » des données aux SSM de la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière, mais d'autres SSM nous ont déjà fait part de leur intérêt pour ces informations. Enfin, les données seront mises à la disposition des chercheurs pour approfondir les études menées, pour l'instant, sur des informations relativement parcellaires.

### **Yvon SERIEYX**

Recueillerez-vous une information sur l'âge des enfants des candidats ?

### **Adrien FRIEZ, DGAFP**

L'enquête est extrêmement encadrée. Ce dispositif a donné lieu à de longs débats avec les organisations syndicales et les employeurs, mais aussi au niveau du Conseil d'Etat qui a souhaité cadrer précisément le questionnaire de l'enquête. Dans l'état actuel du décret, nous n'avons pas la possibilité d'étendre l'interrogation à l'âge des enfants ou aux formations effectivement suivies par les candidats par exemple. Il importe pour nous que ce dispositif soit reconnu comme une enquête statistique, afin de marquer sa différence avec les données administratives.

Cette enquête joue un rôle spécifique et recueille des données qui ne peuvent servir à personne d'autre qu'à la statistique. Nous espérons que, dans le temps, cette enquête pourra évoluer. Pour l'instant, elle se veut exhaustive sur les concours, sauf pour la fonction publique hospitalière. Grâce aux recommandations du Cnis, nous pourrions peut-être obtenir un assouplissement du décret et enrichir l'enquête. Nous avons vu poindre une angoisse très forte sur le caractère intrusif du questionnaire et son exhaustivité renforce les risques. Nous devons donc nous donner du temps. Les travaux des chercheurs et les publications de la statistique publique seront aussi les garants de l'évolution future de l'enquête.

### **Christine D'AUTUME**

Il s'agit d'un premier pas. Les statistiques suivent toujours un processus d'amélioration continue.

*La Commission Démographie et Questions sociales rend un avis d'opportunité favorable sur l'enquête « Concours ».*

## **L'enquête Etude longitudinale par Internet pour les Sciences sociales (ELIPSS)**

### **Valentin BRUNEL, Sciences Po**

Le panel ELIPSS est un panel probabiliste par Internet réalisé en population générale sur la France métropolitaine (hors Corse). Financé par l'équipement d'excellence DIME-SHS pour la période 2012-2019, il reposait sur la fourniture de tablettes et d'abonnement à l'ensemble des panélistes afin qu'ils répondent à des enquêtes mensuelles d'une durée de 30 minutes sur les sciences sociales. Lors du recrutement, nous avons constitué un panel de 3 000 personnes.

Le panel vise à réaliser une collecte de données pour la recherche en SHS. Les enquêtes passent par un comité scientifique et technique constitué uniquement de scientifiques et d'un représentant de l'Insee. Elles sont coproduites par l'équipe ELIPSS du Centre de données socio-politiques (CDSF) et par des équipes de recherche issues de différents laboratoires de la France entière. Les données sont ensuite mises à la disposition de la communauté des chercheurs *via* le portail Quételet Progedo Diffusion.

La décision a été prise de pérenniser l'instrument et de recruter de nouveaux panélistes pour limiter les effets négatifs de l'attrition, tout en mettant en place de nouvelles modalités de participation. La pérennisation de ce panel passe aussi par la constitution d'un échantillon de qualité grâce à

l'utilisation de la base Fideli de l'Insee. Le panel existant présentait une dimension expérimentale et permettait de réaliser des enquêtes sur des projets souvent originaux. Nous souhaitons profiter de cette dimension expérimentale et l'étendre à différents partenaires de la statistique publique.

Ce dispositif a été largement utilisé par la recherche en sciences sociales. Depuis 2012, plus de 70 terrains ont été réalisés pour des enquêtes de sociologie, sciences politiques, psychologie sociale, mais aussi d'histoire, de santé publique, de nutrition ou d'architecture. Parmi ces jeux de données, plus de 50 sont mis à disposition et utilisés par la communauté des chercheurs en sciences humaines et sociales à ce jour. En termes de valorisation, le dispositif a donné lieu à plus d'une trentaine de communications dans des colloques et séminaires en France et à l'international, ainsi qu'à divers articles et rapports. Un premier ouvrage a été publié par Alexis Spire sur le rapport des Français à l'impôt. Un nouvel ouvrage, à paraître en 2020, sera consacré à l'ensemble du dispositif.

Une expertise a été mise en place sur la conception et le passage du questionnaire par Internet. Les projets étant co-construits par les équipes du CDSP et les équipes de recherche, nous avons pu apprendre progressivement à bien contrôler la manière de construire des questionnaires, pour rendre les réponses plus intuitives notamment. La gestion du panel doit aussi permettre de réduire l'attrition. Sur la période, nous avons obtenu des taux de réponse supérieurs à 80 %, avec une attrition limitée à 10 % par an, bien moins importante que dans les autres pays européens. Il nous paraît donc important de conserver cette expertise qui fait tout l'intérêt du dispositif.

A compter de 2019, nous envisageons d'introduire plusieurs nouveautés. Jusqu'à présent, le recrutement était réalisé de façon aléatoire sur la base du recensement. Pour la première fois, nous allons utiliser la base individuelle Fideli. S'agissant de la population visée, nous avons ciblé les 18-75 ans en 2012. Nous passons désormais aux 18 ans et plus pour intégrer les panélistes de 75 ans recrutés en 2012 et toujours présents. Les conditions de participation sont également modifiées. Il est apparu moins utile aujourd'hui de fournir aux panélistes une tablette et un abonnement. Cet équipement ne devrait donc plus être garanti à partir de 2019. En revanche, les personnes pourront répondre à partir de l'appareil de leur choix. Les gratifications remplaçant cette tablette prendraient donc la forme de bons cadeaux.

Enfin, nous souhaitons ouvrir le dispositif aux partenaires de la statistique publique. Nous discutons actuellement avec plusieurs organismes et ministères qui souhaiteraient expérimenter certaines de leurs enquêtes *via* ce panel Internet. Les partenaires scientifiques restent également importants. L'enquête ISSP (International Social Survey Programme) devrait être administrée en 2020 dans le nouveau panel Elipss. S'agissant du calendrier, nous avons prévu un passage devant le comité du secret fin juin, puis devant le comité du label en septembre. Nous espérons procéder au recrutement avant la fin de l'année 2019 ou au premier semestre 2020 afin de lancer les premières enquêtes à la rentrée 2020.

### **Christine D'AUTUME**

Il s'agit effectivement d'une enquête très intéressante de par son utilisation des nouvelles technologies qui restent encore peu usitées dans le domaine de la statistique publique.

### **Bernard SUJOBERT**

Je m'interroge sur l'opportunité demandée au Cnis concernant des outils destinés à des projets de recherche. Quel est le sens de notre avis ? Les thèmes de recherche sont décrits de manière très vague. Par ailleurs, nous voyons se multiplier les panels (ELIPSS, ELAP, EDP, SRCV, etc.). Il faudrait peut-être que le Cnis ou un autre organe examine les différents panels dans leur ensemble, leur articulation, leurs enrichissements réciproques. En 2004, l'Inspection générale de l'Insee avait effectué une mission sur les panels et conclu à la nécessité de développer ces dispositifs. Une rencontre du Cnis avait également évoqué ce thème dans le cadre de l'analyse des trajectoires des personnes. Il serait peut-être temps de reprendre ce travail. Enfin, nous avons examiné, en commission Emploi, une enquête de l'OCDE qui prévoit elle aussi une gratification. Je tiens à rappeler que la CGT avait exprimé ses doutes, voire sa désapprobation face à ces mesures d'« intéressement » des enquêtés.

## **Valentin BRUNEL**

L'avis d'opportunité constitue aussi un moyen de s'assurer que l'échantillon couvre bien l'ensemble du territoire. Le tirage aléatoire représente un critère de qualité. Or son utilisation n'est pas généralisée aujourd'hui dans la recherche en sciences sociales. Les chercheurs apprécient fortement de disposer d'un échantillon de qualité. Sur les panels, il est toujours intéressant de capitaliser sur l'expérience acquise. Les communications que nous réalisons dans le cadre du Centre de données socio-politiques portent justement sur les aspects méthodologiques. Pour l'instant, nous partageons ces informations avec le monde de la recherche, mais nous pouvons élargir nos réflexions à d'autres partenaires. Enfin, j'entends votre remarque sur les gratifications. Cette pratique est largement étendue, voire systématique dans les autres panels européens. Elle a fait ses preuves et a donné lieu à de nombreuses publications. Il nous est apparu difficile de nous en séparer, surtout en supprimant la fourniture d'une tablette et d'un abonnement.

## **Chantal CASES**

La procédure du Cnis s'avère nécessaire pour que l'Insee fournisse un échantillon aléatoire. Ce support se révèle aussi extrêmement intéressant pour nous, en termes de possibilités futures de test de questionnaires.

## **Christine D'AUTUME**

Je pense que nous pourrions tout à fait envisager de dresser un bilan du recours aux panels pour en appréhender les avantages et les limites, ainsi que les enseignements que nous pouvons en tirer globalement.

*La Commission Démographie et Questions sociales rend un avis d'opportunité favorable sur le panel ELIPSS.*

## **Demandes d'accès de l'INJEP à des sources administratives (article 7bis, loi 1951)**

### **Françoise MAUREL, Secrétaire générale du Cnis**

La demande formulée par la mission enquêtes, données et études statistiques (MEDES) du ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse porte sur trois bases de données détenues par la Direction des sports, au sein du ministère des Sports :

- des données individuelles nominatives sur les diplômés des formations de l'animation et du sport, ainsi que sur les personnes en formation ;
- des données sur les établissements d'activités physiques et sportives et les éducateurs sportifs ;
- des données sur les installations sportives.

La demande vise à pérenniser des exploitations qui ont déjà été réalisées de façon ponctuelle par le SSM. Ces données seraient utilisées à des fins de production régulière d'indicateurs statistiques. Certaines d'entre elles serviraient aussi de bases d'échantillonnage pour des enquêtes à des fins statistiques. La première base de données couvre les diplômés et les personnes en formation. La deuxième couvre sur les éducateurs sportifs et les établissements et devrait permettre de caractériser l'offre sportive, y compris du secteur privé. La troisième concerne les équipements sportifs et vient en complément de la base permanente des équipements de l'Insee.

La demande d'accès à des sources administratives présentée par la Mission enquêtes, données et études statistiques du ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 est approuvée.

*La séance est suspendue de 11 heures 30 à 11 heures 35.*

## **III. L'ENFANT DANS LA STATISTIQUE PUBLIQUE, OBJET ET SUJET**

## **Christine D'AUTUME**

Le choix de ce thème, premier du moyen terme 2019-2023 du Cnis pour notre commission, fait suite à l'avis n° 3 « Mieux connaître les conditions de vie de l'enfant » :

*« Le Conseil recommande que la statistique publique consolide son système d'information afin de développer les connaissances relatives aux conditions de vie et au développement de l'enfant et de l'adolescent dans son environnement social et familial. L'approche en termes d'observation des parcours est encouragée. Les conséquences des ruptures familiales sur le quotidien de l'enfant ainsi que la situation et le devenir des enfants concernés par la protection de l'enfance seront principalement examinés ».*

Ce sujet fait également l'objet d'un investissement important de la part du ministère des Affaires sociales et de la Santé, notamment parce qu'il s'inscrit dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté qui prévoit un certain nombre d'actions en direction des jeunes enfants et de leur développement, dans une perspective de prévention du développement des inégalités.

Le titre « enfant, objet et sujet » peut laisser perplexe. Il s'agit de dresser un panorama des dispositifs d'observation aujourd'hui consacré à l'enfant. Par ailleurs, nous essayons de développer des recueils des données et des interrogations qui érigent l'enfant en acteur, mais une réflexion peut aussi être menée sur les modes d'interrogation de la statistique publique pour en améliorer la pertinence et l'efficacité et pouvoir développer des connaissances qui répondent aux enjeux.

Cette séance comportera deux temps principaux. Les principaux producteurs dresseront tout d'abord un état des lieux des sources, puis deux dispositifs d'observation longitudinale nous seront présentés : la cohorte Elfe et l'enquête Elap. Le débat sera ensuite introduit par Madame Giampino, du Haut Conseil de la famille, de l'enfant et de l'âge (HCFEA), qui a réalisé un travail tout à fait précieux de cartographie des données dont nous disposons pour mieux connaître l'enfant et son développement et formulé une série de propositions pour mieux piloter des politiques publiques favorables.

## **Etat des lieux des sources par les trois principaux producteurs : la Drees, l'Insee et la Depp**

### **Patrick AUBERT**

Il n'est pas forcément naturel de commencer par la Drees, qui ne produit pas les sources les plus généralistes sur l'enfant. Nous produisons un ensemble de données administratives et d'enquêtes qui visent à éclairer toutes les thématiques du champ de la solidarité et de la santé, avec des questionnements en population générale plus détaillés sur les sujets sociaux ou de santé, ou bien des focus sur des populations particulières les plus vulnérables, notamment par des échantillons restreints à ces populations. Nous couvrons les questions de santé, de handicap, d'accueil du jeune enfant, de protection de l'enfance ou d'hébergement social. Les différentes sources sont de plus en plus transversales à ces différentes thématiques. Vous en avez vu un exemple avec l'enquête sur les modes de garde. Si elle s'intéresse en premier lieu à l'accueil du jeune enfant, ses sur-échantillons permettent de croiser cette thématique avec celle du handicap par exemple. De la même manière, à l'intersection entre handicap et protection de l'enfance, nous avons ajouté des questions sur le handicap dans nos sources sur la protection de l'enfance et inversement.

La Drees réalise des comptes de la protection sociale chaque année et, de manière plus ponctuelle, des comptes sur différentes thématiques. A intervalles réguliers, la Drees établit ainsi des comptes de l'enfance. Le dernier exercice a eu lieu en 2013 et les données sont en cours d'actualisation. Ces comptes fournissent une vision financière un peu globale de tous les acteurs et des sommes en jeu. La Drees a produit aussi récemment des indicateurs sur les conditions de vie des enfants, en essayant de balayer toutes les dimensions grâce à la combinaison de ses données avec celles de la Depp ou de l'Insee. Une cartographie interactive a été développée. Je vous invite à la consulter sur le site de la Drees. Pour chaque territoire phare, vous pouvez visualiser l'ensemble des caractéristiques de conditions de vie des enfants.

Nous menons par ailleurs un ensemble d'enquêtes auprès des familles, en particulier celles avec de

très jeunes enfants. La jeune enfance constitue un terrain particulier de l'action publique, à la fois en santé et dans le domaine des solidarités. L'enquête nationale périnatale représente l'exemple le plus frappant, puisqu'elle couvre les enfants ayant au plus une semaine. Les enquêtes Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants sont réalisées tous les cinq à sept ans en moyenne. Plus ponctuellement, des enquêtes sont conduites autour de dispositifs, comme le CLCA, les congés autour de la naissance ou les enquêtes de santé en milieu scolaire pour lesquelles nous interrogeons les services de santé. Par ailleurs, toutes les enquêtes sur les populations particulières suivies par le ministère interrogent les familles et peuvent permettre de décrire les conditions de vie des enfants. La Drees a par exemple réactualisé récemment l'enquête sur les bénéficiaires de minima sociaux. Même si elle ne porte pas sur les enfants, cette enquête permet d'appréhender les conditions de vie des enfants vivant dans les familles concernées.

La Drees réalise aussi des enquêtes auprès des établissements et services d'accompagnement dans le domaine social. Dans ce cadre, les établissements fournissent des données individuelles sur les personnes et les familles qu'elles accueillent. Ces enquêtes se révèlent extrêmement riches et constituent souvent la seule source pour connaître et décrire ces populations les plus vulnérables qui n'entrent pas dans le champ des ménages ordinaires. Il s'agit de l'enquête sur les services de la protection de l'enfance menée auprès des établissements d'aide sociale à l'enfance ou de la protection judiciaire de la jeunesse accueillant des enfants et de jeunes adultes, l'enquête ES-handicap qui interroge notamment les établissements et services accueillant des enfants handicapés et l'enquête ES-Difficultés sociales conduite auprès des familles hébergées dans le cadre de l'hébergement social ou du dispositif d'asile, qui permet aussi de connaître les enfants de ces familles. Ces enquêtes sont réalisées tous les quatre ans.

Nous interrogeons par ailleurs un certain nombre d'acteurs responsables de politiques publiques, notamment les collectivités territoriales avec l'enquête annuelle sur l'aide sociale conduite auprès des départements qui permet de remonter des données agrégées sur ces politiques d'aide sociale à l'enfance ou de PMI. Enfin, nous disposons de données administratives très riches comme les données de santé du SNDS ou des départements sur la PCH.

Après ce panorama général, j'ai souhaité mettre en avant la thématique de la protection de l'enfance qui nous paraît importante pour l'action publique et mériterait des investissements supplémentaires. Nous avons d'ailleurs établi un plan d'action sur ce sujet. Pour rappel, le dispositif de protection de l'enfance couvre un ensemble d'actions publiques allant de la prévention et du repérage des situations jusqu'à leur prise en charge par des actions éducatives ou des mesures de placement. La protection de l'enfance concerne 300 à 350 000 enfants et jeunes adultes, soit 2 % de cette tranche d'âge. Nous estimons que 3 % des adultes ont, par le passé, été placés ou concernés par la protection de l'enfance. La proportion peut sembler faible, mais nous retrouvons très souvent ces personnes parmi les populations les plus vulnérables. Ainsi, selon l'enquête Sans domicile, un quart des personnes sans domicile nées en France ont été concernées par la protection de l'enfance par le passé, soit une prévalence dix fois plus élevée qu'en population générale. Enfin, la protection de l'enfance représente 8 milliards d'euros de dépenses annuelles pour les départements, un chiffre similaire à celui d'autres politiques plus visibles sur le handicap ou la perte d'autonomie.

Paradoxalement, la thématique a été portée récemment sur le devant de la scène à la faveur de certains reportages virulents et de la nomination d'un secrétaire d'Etat à la protection de l'enfance. Pour autant, on en parle sans doute moins que d'autres sujets comme le handicap ou la perte d'autonomie. Or les chercheurs et les acteurs administratifs pointent un manque d'information sur les caractéristiques sociales, démographiques et de santé des enfants concernés, de leur famille et des adultes qui ont pu être touchés par le passé. De nombreuses questions se posent aussi sur les causes d'entrée dans la protection de l'enfance, ainsi que sur les parcours dans les dispositifs et l'insertion sociale des personnes concernées.

La Drees souhaite donc améliorer la connaissance sur cette question. Nous avons identifié quatre voies d'amélioration. Nous pourrions tout d'abord réaliser quelques enquêtes nouvelles. Une enquête sur les assistants familiaux a ainsi été présentée en mars dernier à la commission Emploi et sera menée en 2020. Dans la prochaine enquête Autonomie, nous envisageons aussi d'inclure un volet spécifique sur les établissements d'aide sociale à l'enfance si nous parvenons à trouver les financements.

Dans un contexte de moyens contraints, nous ne pouvons pas nous appuyer uniquement sur de nouvelles enquêtes. Nous essaierons donc d'utiliser de manière plus poussée les données

administratives pour compléter les sources actuelles. Des remontées sont prévues par la loi auprès de l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE), donnant lieu aux données dites Olinpe. Ces données issues des départements sur les mesures d'aide sociale à l'enfance présentent encore des problèmes de qualité et de couverture. Néanmoins, nous pourrions les apparier avec des données du SNDS pour apprécier la santé de ces enfants, ainsi qu'avec tous les panels suivant les adultes pour appréhender le parcours de ces derniers à la sortie de l'ASE.

Nous pensons aussi pouvoir travailler sur le repérage des personnes concernées (enfants placés, adultes placés par le passé) dans les grandes enquêtes de la statistique publique. Nous réfléchissons actuellement aux questions que nous pourrions poser et aux enquêtes dans lesquelles il serait pertinent de les intégrer. Nous suivrions le même modèle que le mini-module européen sur la santé, avec des questions homogénéisées présentes dans un grand nombre d'enquêtes. Nous souhaiterions parvenir à une formulation un peu standardisée sur la protection de l'enfance que nous pourrions insérer dans un certain nombre d'enquêtes pour améliorer le repérage. Ce travail est transversal à tous les producteurs d'enquêtes auprès des ménages.

Enfin, le manque de connaissance est également lié à un manque d'analyse. Certaines de nos bases de données restent très largement sous-exploitées par rapport à leur potentiel. Nous devons donc veiller à accroître les études et analyses sur ce sujet.

### **Sylvie LE MINEZ, Insee**

Les sources de données de l'Insee sont généralistes, mais elles permettent de caractériser plusieurs dimensions de la vie des enfants et de leur famille.

Au travers des enquêtes ménages, nous pouvons suivre de nombreuses dimensions. En général, nous recensons tous les habitants du logement et les liens familiaux qui les lient. Les nombreuses enquêtes auprès des ménages de l'Insee intègrent un questionnement commun, le Tronc commun des enquêtes ménages (TCM), mis en place en 2004, qui s'intéresse à tous les habitants qui résident dans le logement au moins un mois dans l'année en cumulé. Dans ces enquêtes, un enfant est célibataire au sens de la situation matrimoniale légale. Cette condition va disparaître à compter de 2020 par souci de cohérence avec le recensement qui ne s'intéresse plus qu'aux situations conjugales de fait. L'enfant a un père ou une mère dans le logement. Il peut être en couple, mais avec une personne qui ne vit pas dans le logement. Enfin, il n'est pas parent lui-même. S'ils ne réunissent pas ces conditions, les enfants constituent une famille en tant que telle à l'intérieur du logement.

Les enquêtes auprès des ménages se révèlent nombreuses : Budget des familles, Logement, Cadre de vie et sécurité, Trajectoires et origines, Emploi du temps, entre autres. Les enquêtes ménages panélisées (SRCV, Histoire de vie et patrimoine) permettent aussi de suivre des évolutions dans le temps. D'autres enquêtes ménages (Emploi, Revenus fiscaux et sociaux) renseignent chaque année le taux de pauvreté monétaire des enfants. Elles ne s'appuient pas sur le tronc commun des ménages, mais recensent tous les habitants du logement et leur lien de parenté selon des concepts très proches. Grâce à ces différentes enquêtes, nous pouvons caractériser de nombreuses dimensions de la vie des familles ou des enfants.

Le recensement de la population reste la source privilégiée avec les enquêtes famille pour l'analyse des types de familles et les dénombremens. Le recensement, annuel depuis 2006, représente un cumul de cinq enquêtes annuelles successives. A la différence des enquêtes nationales, il permet de produire des données et des études à un niveau national, mais aussi à un niveau local. Il comporte une feuille de logement qui décrit les liens entre les habitants d'un même logement, et un bulletin individuel qui permet de connaître les caractéristiques sociodémographiques des habitants du logement, y compris les enfants, même si certaines questions ne sont posées qu'à partir de 14 ans.

La refonte du questionnaire de l'enquête annuelle de recensement à partir de 2018, suivant des préconisations du Cnis, de ses rapports sur l'évolution du recensement — co-présidé par Chantal Cases — et sur les ruptures familiales, a introduit deux nouveautés importantes. Dorénavant sont renseignés les liens deux à deux entre les habitants d'un même logement, ce qui permet de distinguer les enfants qui vivent avec leurs deux parents et ceux qui vivent avec un parent et un beau-parent, ainsi que les familles monoparentales. Le RP 2020, premier recensement concerné par la rénovation du questionnaire des cinq enquêtes annuelles, permettra d'identifier ces types de familles. Par ailleurs, la refonte permettra de mieux connaître les lieux de résidence des enfants de parents séparés et le temps passé par ces enfants dans chacun des logements. Les premiers résultats ont

été publiés en janvier 2019.

Les enquêtes « famille » ont lieu tous les dix ans depuis 1954. La plus récente, l'enquête Famille et logements, réalisée en 2011 en collaboration avec l'Ined, la Drees et la Cnaf, couvrait 400 000 adultes, ce qui permet une représentativité nationale et régionale. Cette enquête était, pour la première fois, adossée à l'enquête annuelle de recensement et non plus au recensement exhaustif. Elle comporte les variables de l'enquête annuelle de recensement et un questionnaire complémentaire de quatre pages pour mieux connaître les enfants eus par les parents, qu'ils vivent ou non dans le logement et les enfants qui vivent dans le logement, même une partie du temps seulement. Avant le RP 2020, cette enquête constituait la seule source de grande ampleur permettant de caractériser tous les types de familles et de s'intéresser aux familles recomposées.

Malgré la refonte du questionnaire du recensement, les enquêtes « famille » conservent toute leur pertinence. Elles permettent en particulier de mieux connaître la vie familiale des enfants de parents séparés de façon beaucoup plus riche, en reconstituant les parcours de vie des enfants et en les situant dans leur fratrie au sens élargi, demi-frères et demi-sœurs inclus, qu'ils vivent ou non dans le logement. En décrivant l'ensemble des membres de la famille, les lieux de vie de chacun, ces enquêtes offrent la possibilité d'apprécier les solidarités familiales potentielles et les mobilités géographiques des différents membres de la famille. Une réédition de l'enquête « famille » est à l'étude en ce moment même au niveau de l'Insee. Il faudra y intégrer un questionnement sur Internet comme pour le recensement.

Le panel EDP (échantillon démographique permanent) constitue également une source importante pour suivre les parcours et les transitions. Ce panel d'individus existe depuis 1968. Les personnes sont sélectionnées selon le jour de naissance. De 4 jours à l'origine, le panel a été étendu à 16 jours. L'EDP compile plusieurs sources de données : le recensement de la population, les bulletins d'Etat civil (naissance, mariage, décès), les données fiscales (Fideli et Filosofi) qui enrichissent considérablement le panel avec des informations sur le logement, le revenu et le niveau de vie de l'individu, des personnes de son foyer fiscal, mais aussi des personnes d'autres foyers fiscaux qui vivent dans le logement de l'individu, le panel d'actifs et le fichier électoral. Dans cette source, l'enfant peut être approché de deux façons, soit parce qu'il fait partie de l'échantillon (« enfant EDP), soit *via* un parent sélectionné. Le panel comprend également des paires parent EDP/enfant EDP. Ces paires restent en nombre limité pour l'instant, mais ceux qui connaissent le panel estiment que l'information devient de plus en plus intéressante. L'EDP fait l'objet de nombreuses études, notamment une étude à paraître à l'automne 2019 dans la revue *France Portrait Social* consacrée à l'évolution du niveau de vie des familles monoparentales.

Enfin, la source FIDELI peut se révéler intéressante pour étudier certains aspects. En début d'année, nous avons publié une étude sur les enfants en résidence alternée à partir de cette source. Nous avons pu approcher les enfants en résidence alternée par le biais du quotient familial. Nous avons observé que la résidence alternée progressait de génération en génération et avec l'âge des enfants. Par ailleurs, nous avons relevé que les enfants vivant en résidence alternée avaient, en général, un niveau de vie plus important que l'ensemble des enfants.

### **Hélène MICHAUDON, Depp**

L'objet de l'observation au sein de la Depp n'est pas l'enfant, mais l'élève. L'élève est l'objet de l'observation, mais aussi sujet, dans la mesure où il est régulièrement interrogé lui-même dans le cadre des évaluations et d'enquêtes comme l'enquête actuellement sur le terrain en partenariat avec l'Injep sur les activités des élèves de quatrième en dehors du collège. Pour nous, l'élève correspond à une personne inscrite dans le système éducatif français, en formation initiale, quels que soient le ministère de tutelle et le statut de l'établissement d'accueil, et quel que soit son âge. Certains dispositifs font néanmoins référence à l'âge. C'est notamment le cas pour l'obligation d'instruction, qui couvre actuellement les 6-16 ans et qui sera prochainement étendue aux 3-16 ans, mais aussi pour le retard qui est mesuré en référence à un âge théorique d'accès à un niveau ou à un diplôme.

Nous observons différentes dimensions : les caractéristiques sociodémographiques des élèves et, pour certains d'entre eux, les besoins spécifiques, notamment pour les élèves en situation de handicap, les élèves allophones ou nouvellement arrivés en France qui ont des besoins en français langue seconde, la scolarisation, les résultats aux examens, l'insertion professionnelle dans certains cas, les acquis et compétences par le biais des évaluations et le bien-être scolaire. Tout ceci nous



permet d'observer les parcours des élèves.

S'agissant de la scolarisation et des résultats aux examens, nous recensons chaque année l'ensemble des élèves et apprentis et leurs résultats aux examens en nous appuyant sur les nombreuses bases de gestion de la scolarité et des examens utilisées par les établissements scolaires. Le cas échéant, nous les complétons par des enquêtes pour obtenir une couverture exhaustive du champ ou parvenir à une meilleure connaissance de certains publics.

Les élèves en situation de handicap font l'objet d'un recensement annuel couvrant les élèves bénéficiant d'un PPS (projet personnalisé de scolarisation), quelles que soient les modalités de leur scolarisation (individuelle ou collective, à temps complet ou temps partiel, en milieu ordinaire, en établissement hospitalier ou en établissement médico-social). A ce recensement annuel est adossé un panel qui vise, pour les élèves nés en 2001 ou en 2005, à retracer le parcours scolaire, mais aussi, par des interrogations directes des familles, à connaître le contexte familial et les attentes des parents et, pour certains d'entre eux, à mesurer les acquis.

Nous réalisons par ailleurs des enquêtes régulières sur le bien-être scolaire et la victimation dans lesquelles sont interrogés, tous les quatre ans, un échantillon de collégiens ou de lycéens. Bientôt, nous couvrirons aussi les écoliers. Ces enquêtes montrent que, globalement, les élèves se sentent bien dans leur établissement scolaire.

S'agissant des acquis et des compétences, la Depp conduit quatre types d'évaluations. Nous réalisons tout d'abord des évaluations nationales sur échantillon pour évaluer les compétences disciplinaires ou les compétences du socle commun définies par les programmes en fin de cycle. Nous menons aussi des enquêtes internationales sur échantillon, en particulier l'enquête PISA. La journée Défense et citoyenneté nous apporte également des éléments sur les difficultés de lecture des jeunes qui passent des tests dans le cadre de cette journée. Des évaluations exhaustives ont été largement développées ces derniers temps, à l'entrée en CP et mi-CP, mais aussi à l'entrée en CE1, en sixième et en seconde. Enfin, nous effectuons des évaluations ponctuelles qui s'inscrivent dans des dispositifs d'observation plus large comme les panels ou qui visent à évaluer des politiques publiques comme le dédoublement des classes de CP-CE1 en éducation prioritaire ou le Plan numérique.

Nous observons aussi l'insertion professionnelle avec un dispositif d'enquête relativement ancien qui permet d'interroger les sortants d'un cycle terminal de formation professionnelle, que ce soit en lycée ou en apprentissage. Dans le cadre de la mise en place de l'obligation de publier des statistiques sur l'insertion professionnelle au niveau des établissements, la Depp et la DARES mènent actuellement un projet d'appariement des différentes bases scolarité avec la déclaration sociale nominative qui remplacera, à terme, notre dispositif d'enquête.

Sur les parcours, nous développons trois types d'approche : des indicateurs (taux de passage, maintien, sortie, etc.), des cohortes exhaustives et annuelles d'élèves et d'apprentis avec, chaque année, leur situation scolaire et leur réussite aux examens et des panels. Ce dispositif est complémentaire : les données exhaustives et annuelles permettent des analyses infranationales, mais elles sont pauvres en information. A l'inverse, les panels sont très riches en information, mais ils sont limités en termes de taille d'échantillon et de périodicité. Le premier dispositif a été considérablement amélioré par la mise en place de l'identifiant unique. Même s'il est entré en vigueur très récemment, nous en recueillons déjà les fruits dans la fiabilisation des recensements d'élèves par exemple. Grâce aux cohortes exhaustives, nous nous sommes notamment intéressés aux élèves de SEGPA, des sections qui accueillent des élèves en grandes difficultés scolaires pour voir dans quelle proportion ils parviennent à obtenir un diplôme.

Les panels existent à la Depp depuis les années 70 et se sont progressivement enrichis. Depuis les années 2000, ils articulent plusieurs sources d'informations. Les bases administratives permettent d'actualiser la situation scolaire. Des enquêtes menées tous les quatre ans et des évaluations spécifiques permettent de mesurer la progression des acquis cognitifs et conatifs des élèves. Le recrutement des élèves dans ces panels ne s'opère pas selon un critère d'âge, mais d'entrée dans un niveau (CP ou sixième). La comparaison de deux panels montre notamment la variation de la proportion d'élèves accédant au baccalauréat en huit ans, entre 1995 et 2007. Nous travaillons actuellement à la mise en place du nouveau panel 2021. Le recrutement s'effectuera désormais dès la petite section, ce qui soulève un certain nombre d'enjeux, en particulier pour l'évaluation des plus petits qui ne parlent pas forcément.

## Deux dispositifs d'observation longitudinale : la cohorte Elfe et l'enquête Elap. Derniers résultats et constats

**Xavier THIERRY, Ined**

L'étude longitudinale française depuis l'enfance (Elfe) représente la première cohorte nationale de naissances. Des cohortes antérieures existaient, mais seulement dans le domaine épidémiologique. Elfe vise à valider l'émergence de nouvelles hypothèses scientifiques et mesurer les grandes transformations sociétales des dernières années s'agissant de l'environnement et des modes de vie des familles et des enfants. Il existait déjà de nombreuses cohortes de naissances à l'étranger, et il nous est apparu nécessaire d'étudier les particularités nationales de la situation des enfants aussi bien du point de vue des modes de vie que des politiques publiques de santé, familiales, éducatives et géographiques.

Elfe est née de la jonction de deux projets au milieu des années 2000 : un projet porté par l'Ined dans le domaine des sciences sociales pour appréhender les conditions de vie de l'enfant et les retentissements sur l'enfant des diversifications des situations familiales, l'évolution de la précarisation de l'emploi, en particulier féminin, et les parcours scolaires dès la maternelle, avec un projet de l'INVS (Santé Publique France aujourd'hui) sur la santé et l'environnement. Elfe repose effectivement sur trois piliers : les sciences sociales, la santé et l'environnement et la santé à proprement parler de l'enfant, en liaison avec l'Inserm.

La cohorte Elfe a pour objectif de comprendre comment les conditions périnatales et l'environnement dans ses différentes dimensions affectent, de la période intra-utérine à l'adolescence (au moins jusqu'à la puberté), le développement, la santé et la socialisation des enfants en prenant en compte l'environnement familial, socioéconomique, physico-chimique et géographique dans lequel évolue l'enfant.

La cohorte inclut 18 329 enfants nés après au moins 33 semaines d'aménorrhée. Les grands prématurés sont exclus de cette cohorte, mais ils sont suivis par le dispositif Epipage 2 (étude épidémiologique sur les petits âges gestationnels), financé sous le même EQUIPEX qu'ELFE. Les mères devaient avoir au moins 18 ans, signer un consentement éclairé et résider en France métropolitaine pour au moins trois ans afin de garantir un suivi. Pour constituer cette cohorte, nous avons défini un plan de sondage à deux degrés. Nous avons tout d'abord tiré un échantillon aléatoire stratifié de maternités, puis nous avons sélectionné des naissances sur 25 jours de l'année 2011. Nous avons obtenu un taux d'acceptation de 51 %. Nous couvrons toute la métropole, avec des effectifs variables selon les régions. Nous disposons aussi de données auxiliaires sur les enfants exclus de la cohorte par refus des parents, ce qui nous permet de mettre à la disposition des chercheurs des données associées à une pondération pour assurer la représentativité dès l'enquête en maternité et dans les enquêtes successives.

Depuis la naissance, nous avons réalisé, en dehors de l'enquête maternité, dix collectes : cinq enquêtes téléphoniques auprès des deux parents à deux mois, un an, deux ans, trois ans et demi et cinq ans et demi, une enquête à domicile auprès de l'enfant, une enquête auto-administrée entre deux mois et un an, une enquête auprès du médecin traitant à deux ans et deux enquêtes auprès des enseignants en moyenne section de maternelle et en CP. Sur la première enquête, nous avons obtenu des taux de réponse de 90 %. Ils s'élèvent à 80 % aujourd'hui. Nous avons réussi à freiner l'attrition et la sous-participation sur les dernières enquêtes. Nous espérons arriver à 10 000 répondants pour la prochaine enquête nationale programmée autour des dix ans de l'enfant.

Les trois prochaines planches visent à répondre à la demande qui nous a été faite sur les populations rares, les enfants en difficulté ou les mesures de protection. Les données présentées ici ne sont pas pondérées. Elfe couvre des thématiques très spécifiques. Si l'enfant est placé se déclenche un questionnaire propre, ce qui permet de repérer cette population extrêmement rare. Sur les quatre premières enquêtes, soit 55 000 interrogations, nous avons repéré 11 enfants placés. Pour l'instant, ces enfants sont très jeunes (moins de trois ans). Pour trois d'entre eux, nous disposons d'une information longitudinale complète, les familles ayant répondu à toutes les enquêtes. Nous pouvons vérifier si les enfants sont encore placés ou s'ils sont sortis de placement. La moitié des enfants placés vivait avec les deux parents à la naissance. Il s'agit rarement d'enfants issus de parents étrangers (1 sur 11).

Les enfants nés étrangers sont au nombre de 267, soit 1,5 % de notre échantillon à 2 mois. Il s'agit d'enfants de familles très modestes. Pour 15 % d'entre eux, la mère est étudiante (contre 3 % dans la population totale interrogée). Les mères sont quatre fois plus souvent non bachelières (28 % contre 7 %). Les pères sont trois fois plus souvent sans emploi (33 % contre 10 %). Les enfants se trouvent naturellement dans un bain linguistique différent, puisque, pour la moitié d'entre eux, une langue étrangère est parlée au domicile. Un enfant sur cinq vit dans une famille monoparentale. Enfin, un enfant sur deux vit en dessous du seuil de pauvreté (48 % contre 12 % dans l'échantillon).

S'agissant de la protection familiale, nous procédons à une interrogation par filtre. Nous commençons par demander aux familles si elles bénéficient d'une aide humaine par des travailleurs sociaux, une puéricultrice ou un psychologue. En fonction de la réponse, nous déroulons une deuxième série de questions. Sur les trois premières enquêtes, 1 136 familles ont répondu positivement à l'une et/ou l'autre de ces aides, soit 7 % de l'effectif. Les puéricultrices et les travailleurs familiaux correspondent à une aide quotidienne, contrairement aux éducateurs et psychologues. Pour 95 enfants, les parents ont fait l'objet d'une décision administrative (intervention de l'aide sociale) ou judiciaire (intervention d'un juge) pour l'un de leurs enfants, ce qui représente 0,6 % de notre échantillon sans pondération. Enfin, les mesures éducatives (AEMO ou AED) concernent 52 familles.

Le suivi de ces familles défavorisées constitue la principale difficulté. Pour ces trois populations, les taux de réponse à l'enquête 3,5 ans diminuent fortement. Pour les familles aidées, toutefois, le niveau de participation reste proche du niveau moyen de la cohorte (69 % contre 77 %).

Cette présentation n'épuise pas toutes les exploitations potentielles de la cohorte. Nous avons un projet d'ouvrage sur les 1 000 premiers jours des enfants Elfe. Les inégalités sociales y seront abordées soit comme critère en soi, soit comme variable d'ajustement dans les analyses. Cet ouvrage portera notamment sur les interactions parent-enfant, l'enfant dans ses lieux de vie (modes de garde, temps passé devant les écrans), l'alimentation et la santé de la mère, les conditions de vie matérielles, monétaires et sociales des enfants, et le climat conjugal dans lequel vivent les enfants.

### **Christine D'AUTUME**

Nous nous intéressons certes à ces populations particulières, mais plus généralement au développement de l'enfant et à ses conditions de vie. Pour les enfants placés, il est vrai que nous pouvons penser qu'il existe un biais de sélection dans le panel.

### **Isabelle FRECHON, CNRS**

L'étude longitudinale sur l'autonomie après le placement (Elap) a été réalisée, car nous voyions bien que dans les études en population générale, il est difficile d'obtenir des éléments assez précis sur une population qui ne représente que 3 % des adultes. Cette étude a été menée par l'Ined et le laboratoire Printemps. Nous venons de terminer la quatrième vague d'enquête.

Cette étude vise à mieux connaître les conditions de vie et de sortie des jeunes placés par l'Aide sociale à l'enfance, en recueillant des éléments sur le temps du placement un peu avant leur sortie et un peu après. Le système d'aide français présente la particularité de pouvoir se prolonger de 18 à 21 ans *via* un contrat jeune majeur. Or ce système est actuellement remis en cause par de nombreux départements, ce qui est d'autant plus étonnant au regard de l'allongement de la jeunesse. D'un point de vue scientifique, cette évolution ne soulève pas de difficulté pour nous, car nous avons travaillé sur des départements qui avaient maintenu cette mesure, ce qui nous a permis d'en apprécier les apports et les limites. Les volets quantitatifs de l'étude permettent aussi de comparer nos données avec d'autres résultats d'enquêtes en population générale.

Nous n'avons pas pu interroger un échantillon représentatif de l'ensemble des départements de France. L'étude a été réalisée à partir des données de sept départements : le Nord, le Pas-de-Calais et cinq départements d'Ile-de-France. Nous avons effectué un tirage aléatoire sur tous les jeunes âgés de 17 à 20 ans et faisant l'objet d'une mesure physique de protection de l'enfance. Nous avons obtenu un très bon taux de réponse, puisque 71 % des personnes contactées ont répondu à la première vague d'enquête. 18 mois plus tard, nous avons réduit notre échantillon à deux sous-groupes d'âge : les jeunes ayant 17 ans lors de la première vague pour voir s'ils avaient bénéficié d'un contrat jeune majeur et les jeunes âgés de 19,5 ou 20 ans en première interrogation, qui avaient atteint 21 ans et étaient tous sortis de la protection de l'enfance pour cette deuxième interrogation.

Nous avons ensuite travaillé de manière qualitative avec un groupe de chercheurs menant des entretiens. Dans ces deux vagues, nous retrouvons les thèmes classiques des conditions de vie : le parcours scolaire, les ressources et la gestion financière, les lieux fréquentés et les lieux d'attache pour repérer le nouveau public de la protection de l'enfance (mineurs non accompagnés, autrefois mineurs isolés étrangers), les lieux et conditions de vie actuels, notamment l'accès au soin. Le réseau et l'entourage, interrogés à la fois en vague 1 et en vague 2, font également l'objet d'une thèse d'Elisa Abassi, chercheuse accueillie à l'Ined qui vient de rejoindre la Drees.

Les jeunes protégés en protection de l'enfance sont, pour beaucoup, nés à l'étranger. A 17-20 ans, 47 % sont nés à l'étranger, arrivés en moyenne à 11 ans pour les migrations accompagnées et 16 ans pour les mineurs non accompagnés, qui représentent quand même 32 % de l'échantillon. Selon le département d'accueil, nous observons une différence très forte sur les origines migratoires. Dans le Nord et le Pas-de-Calais, ces jeunes sont plutôt nés en France, dans le département qui les a placés, souvent de parents nés en France. En Ile-de-France, nous constatons une forte mixité. Même pour les jeunes nés en France, peu ont des parents nés en France. Il est difficile de poser une question sur l'origine des parents à ces jeunes, car beaucoup ne connaissent pas leur père (18 %) ou ne souhaitent pas parler de leur mère (9 %).

Les enfants placés rencontrent de grandes difficultés dans leur parcours scolaire et ces résultats militent pour l'introduction de questions spécifiques à cette population dans les panels qui nous ont été présentés. 64 % ont redoublé au moins une fois et 41 % ont redoublé en primaire. Tous les indicateurs sont au rouge pour les difficultés d'apprentissage. Ces jeunes sont placés partout en France et ne peuvent pas forcément bénéficier des aides liées aux réseaux d'éducation prioritaire. Tous ces retards entraînent une prolongation de l'âge pour arriver au premier diplôme, ce qui peut poser de véritables problèmes vis-à-vis des dispositifs d'aide à l'enfance, surtout dans la perspective de leur arrêt à 18 ans. Nous voyons se créer des inégalités de plus en plus importantes entre la population générale et la population des enfants placés.

Pour les sortants, nous constatons que le contrat jeune majeur permet de réduire les inégalités de façon très nette. En comparant les résultats avec l'enquête ENRJ sur le champ des milieux populaires, les proportions sont beaucoup plus raisonnables pour les jeunes bénéficiant de cette mesure que pour ceux qui sont sortis très précocement. Une fois sorti de l'aide sociale à l'enfance, seul un quart des jeunes peut poursuivre ses études. Le constat est le même pour la situation d'activité en seconde vague d'enquête. Les jeunes qui sortent entre 18 et 19 ans ne sont ni en emploi ni en études pour une bonne moitié d'entre eux. Ceux qui sortent à 21-22 ans trouvent plus d'opportunités avec les BTS, l'apprentissage et les bourses de l'enseignement supérieur. La mesure conserve donc tout son intérêt.

Enfin, sur l'accès à la santé, 85 % des jeunes en protection de l'enfance bénéficient de la CMU. Quelques-uns disposent d'une sécurité sociale de par leur travail ou leurs études. 11 % n'ont plus aucune couverture maladie lorsqu'ils sont sortis et 4 % ne le savent pas. Ce pourcentage nous pose un véritable problème, surtout pour la complémentaire santé. 2 % affirment ne pas en avoir et 18 % de jeunes pris en charge par l'aide sociale à l'enfance ne le savent pas. Les relais avec les aides de droit commun sont d'autant plus difficiles à mettre en place quand les jeunes ignorent que ces mesures existent. Les autres jeunes du même âge sont à 60 % affiliés à la mutuelle de leurs parents. Enfin, 22 % déclarent avoir connu un problème de santé physique au cours des 12 derniers mois et 13 % déclarent même un problème de santé psychologique, et 15 % parmi les jeunes qui sont sortis du dispositif. 14 % des jeunes sortis ont également dû se priver d'un médecin ou d'un spécialiste pour des raisons financières.

L'étude Elap permet de multiples analyses, mais elle est uniquement représentative des sept départements de l'enquête. Il faut faire en sorte de mieux connaître les parcours scolaires et surveiller l'accès au soin. Les statistiques sur les MNA semblent faire l'objet d'une forte vigilance dans le cadre de la mission « Mineurs non accompagnés », mais je n'ai pas le sentiment qu'elles sont appariées avec les données de la Drees. Il conviendrait donc de remédier à ce morcellement des informations sur la protection de l'enfance.

## Introduction au débat

### Sylviane GIAMPINO, HCFEA

Merci au Cnis pour cette proposition d'introduction du débat. Le Conseil de l'enfance et de l'adolescence a inscrit à son programme de travail, début 2018, un dossier sur des données mieux centrées sur les enfants. Dans le cadre de ce chantier, nous avons choisi de prendre le temps de travailler directement avec ceux qui produisent des données et ceux qui en ont eu besoin. Nous avons organisé deux séminaires auxquels tous les organismes ont répondu présents, en juin et en octobre 2018.

Le rapport dont je vais vous livrer quelques éléments aujourd'hui a fait l'objet de plusieurs délibérations des membres du Conseil. Il sera présenté en vue de son adoption lors du Conseil du 27 juin. Au-delà de la quarantaine de spécialistes qui nous ont accompagnés, ce rapport a été largement porté par Vanessa Wisnia-Weill, secrétaire générale adjointe du HCFEA, Mickaël Portela qui a contribué fortement au lancement des séminaires, et Lidia Panico, collaboratrice scientifique au Conseil enfance, qui nous a rejoint dans la finalisation de ce rapport. Parallèlement, nous avons réalisé un travail conjoint avec le Haut Conseil de la santé publique (HCSP). Le 8 novembre 2019, nous avons prévu une rencontre publique pour présenter un avis commun des deux organismes concernant les données centrées sur la santé des enfants et discuter des conclusions de nos deux rapports.

Les statistiques et les études produites par la statistique publique sont nécessairement nourries de recherches. Ce lien entre la recherche et les statistiques publiques se révèle essentiel, d'autant qu'il existe très souvent une confusion des genres. J'en veux pour preuve certaines études qui se présentent comme de la statistique publique ou de la recherche et qui consistent simplement à montrer que lorsque l'on s'occupe des enfants, cela va plutôt mieux que lorsque l'on ne s'en occupe pas.

Mettre en lien les producteurs, les chercheurs et ceux qui attendent des éléments de connaissance sur les enfants produit une dynamique. Les grandes directions des services de l'Etat insistent sur leur besoin de répondre à la demande politique en un temps record et de produire des notes très rapidement.

Le Conseil enfance et adolescence du HCFEA a démarré ce travail après une année d'exercice, car il a buté sur certaines questions, notamment sur les temps et lieux tiers des enfants et adolescents. Nous avons également éprouvé des difficultés lorsqu'il s'est agi de travailler sur les remontées de données concernant la convention internationale des droits de l'enfance. En 2017, le Conseil a donc sollicité la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) pour la mise en place d'un tel outil. Pour cette deuxième année de remontée sur la mise en application des recommandations de l'ONU, nous avons noté la capacité des administrations à répondre autrement que par le listing des dispositifs existants, et s'engage depuis un processus de recherche itératif.

Dans ce rapport intitulé « Des données et des études publiques mieux centrées sur les enfants », nous mettons en regard des besoins et des productions. Dans l'état des lieux, nous avons cherché à faire ressortir des entrées « enfant » plus pertinentes par rapport aux questions que nous nous posons au sein du Conseil : l'enfant dans sa famille, l'accès à l'emploi et l'autonomie, l'enfant dans les prestations familiales, l'enfant par les dispositifs et les services. Nous touchons l'enfant à la fois par les prestations et les services. Cependant, se poser la question de l'enfant en tant qu'utilisateur de ces services change un peu le regard. Il convient aussi d'aborder l'enfant et ses acquis, l'école, la culture, les arts, la technique, le sport, les violences, la santé avec les travaux en cours au niveau du HCSP, les trajectoires et les approches multidimensionnelles qui sont de plus en plus prises en compte pour affiner la connaissance, comme nous avons pu le voir ce matin.

Il existe plusieurs facteurs de demande sociale. Nous avons relevé tout d'abord les droits de l'enfant sur lesquels le défenseur des enfants travaille à nos côtés. Nous avons également noté une ouverture vers les philosophies politiques, une approche de l'enfant à partir de la question des capacités, et des questions de psychologie du développement et social. Les enjeux de développement sont aussi de plus en plus pris en compte. Enfin, les enjeux d'émancipation sous-entendent des études d'enfants en contexte. Je fais ici référence à un colloque qui s'est tenu à l'université de Toulouse le 11 mai dernier. De grandes enquêtes internationales se développent, notamment au niveau de l'OCDE et du

Conseil de l'Europe, avec des indicateurs composites et de bien-être. La technologie peut également nous aider à aller plus vite et à apprécier plus finement les sujets.

Les propositions du Conseil posent par ailleurs des enjeux de visibilité, de pluridisciplinarité et d'exploitabilité des données. Il importe de créer un écosystème et une infrastructure de données sur les enfants. Nous nous sommes essayés à une représentation graphique qui donne un aperçu de l'éventail des approches nécessaires pour aboutir à une vision globale de l'enfant dans les études et la statistique publique.

La première orientation du Conseil vise à créer cette cartographie des données centrées sur les enfants, avec un portail sur l'enfant, des séminaires annuels de rencontre entre les utilisateurs et les producteurs de données et une plus grande incitation à rendre accessibles des données brutes. Dans ce besoin de connaissance plus complète pour les politiques publiques manquent souvent des dimensions essentielles sur la santé mentale, le bien-être affectif, la perception des enfants eux-mêmes, ainsi que des données sur les temps hors famille et hors scolarité pour développer une véritable approche holistique de l'enfant. Il faut renforcer toutes ces thématiques majeures.

La deuxième orientation consiste à mobiliser des moyens pour maintenir et déployer les enquêtes et panels existants. Il existe, dans la société, un besoin de plus en plus fort de connaissances plus fines sur les enfants. Nous préconisons aussi d'injecter plus de dimension émotionnelle dans les enquêtes, notamment de la Depp, en abordant la sphère extrascolaire, l'engagement des enfants, leurs relations avec les amis, etc. Sur les enfants à besoins spécifiques, des croisements de plus en plus fins s'avèrent nécessaires avec la CSP, l'âge, le sexe, mais aussi les territoires. Nous avons rencontré des difficultés sur les autres enfants des fratries ou le handicap. Il faut, là encore, plus de finesse.

La troisième orientation majeure du Conseil de l'enfance porte sur une plus grande épaisseur temporelle des données pour observer le même enfant à plusieurs moments de son développement grâce à des données administratives et des appariements de sources.

Ces travaux se sont échelonnés sur 18 mois, parallèlement à nos rapports thématiques qui ont également contribué à la réflexion sur les données relatives aux enfants, qui commence à avancer. C'est un début prometteur et cet avis du Cnis tombe à point nommé.

## **Echanges avec la salle**

### **Christine D'AUTUME**

Merci pour cette intervention qui dessine un certain nombre de pistes variées et intéressantes pour consolider et enrichir les données sur l'enfant. Nous notons un souhait de développer les connaissances sur les populations spécifiques, mais aussi une approche plus qualitative sur le développement de l'enfant, y compris à travers les enquêtes de la statistique publique. Il apparaît également nécessaire de poursuivre les dispositifs longitudinaux pour suivre le développement de l'enfant à des étapes successives. Bien sûr, toutes ces demandes doivent être confrontées avec les possibilités et les moyens de la statistique publique. Nous pouvons sans doute déjà améliorer un certain nombre de choses grâce à l'appariement des sources administratives ou l'introduction d'items complémentaires dans les enquêtes existantes.

### **Bernard SUJOBERT**

Je tiens à remercier tous les intervenants pour ce panorama fort intéressant. Le moment très tardif auquel est ouverte la discussion ne nous permet décemment pas de poser des questions ou d'amorcer un débat.

### **Jean-Michel AZANOWSKY, HCSP**

Je représente Bernard Faliu, le secrétaire général du Haut Conseil de la santé publique. Le HCSP a vocation à travailler sur la santé de l'enfant. En préambule, vous avez indiqué que la santé devrait être davantage prise en compte par votre commission. Dans le cadre des travaux du HCSP, nous avons mis en place un groupe de travail consacré à la politique de santé globale et concertée pour

l'enfant. Nous avons conduit un certain nombre de réflexions et conclu notamment à la nécessité de disposer d'un bilan régulier sur la santé de l'enfant, à partir des données disponibles. Après discussion avec le HCFEA et le Cnis, il nous est apparu opportun de porter cette question devant votre commission.

### **Yvon SERIEYX**

Je me joins aux remerciements. Pour être sûr que l'environnement des personnes interrogées soit pris en compte, il faut se demander si nous pouvons obtenir une indication fiable du niveau de vie, ce qui suppose de connaître la composition familiale détaillée et les revenus disponibles. Idéalement, il faudrait que les fichiers de production et de recherche de toutes les enquêtes donnent une indication assez fiable du décile de niveau de vie des personnes interrogées. Cette information se révèle en effet très difficile à reconstituer. Pour l'instant, nous devons utiliser des proxys plutôt insatisfaisants. Il conviendrait de prendre en compte cette question en amont, dans la conception des études, pour identifier la meilleure façon d'obtenir cette information, que ce soit par des appariements ou des questions complémentaires.

### **Loup WOLFF**

L'enquête que nous vous avons présentée pour opportunité constitue un vrai combat. Nous faisons face à des institutions politiques qui s'interrogent sur la pertinence de l'interrogation des enfants, estimant que l'interrogation des établissements suffit. Le travail du Haut Conseil et les recommandations du Cnis constituent, de ce point de vue, des instruments très précieux. Même lorsque nous avons réussi à faire admettre l'importance d'interroger les enfants, on nous oppose que les pratiques audiovisuelles n'entrent pas dans le champ des politiques publiques. A tous les niveaux s'élèvent des voix pour nous convaincre de ne pas réaliser cette enquête. Tous les arguments avancés par l'institution statistique nous sont donc très utiles pour appuyer notre démarche.

### **Sylviane GIAMPINO**

Nous croisons sans cesse ces oppositions vis-à-vis des enfants. On pense souvent que les enfants ont une famille ou des institutions qui les entourent et que les adultes savent. Aujourd'hui, des travaux sont menés avec des enfants, y compris les plus petits. Nous devons tendre de plus en plus vers cette pratique, car de nombreux pays sont bien plus avancés que nous sur cette façon de penser des politiques publiques centrées sur les enfants lorsqu'elles concernent ces derniers.

### **Christine D'AUTUME**

Nous n'avons pas eu le temps d'aborder la question des définitions statistiques différentes. Je considère personnellement que ces différences sont inévitables et ne constituent pas un obstacle, dès lors qu'elles sont partagées et explicitées.

## **Proposition d'avis**

### **Isabelle ANXIONNAZ, Cnis**

Nous avons préparé un avis qui reste forcément synthétique, compte tenu de la richesse de la réunion.

« La commission souligne la diversité et la richesse des données de la statistique publique (Drees, Insee, Depp) pour observer la situation de l'enfant et ses conditions de vie, ainsi que l'apport des outils de recherche (ELFE, ELAP) pour mieux connaître son développement et les trajectoires de publics spécifiques comme ceux relevant de la protection de l'enfance.

Elle estime nécessaire de consolider et compléter ce socle de données sur l'enfant, comme le recommande le HCFEA.

Dans le dispositif des sources, l'enquête famille reste une source pivot de connaissance et de

description de l'enfant dans son environnement. La commission souhaite que cette enquête, dont la dernière édition date de 2011, soit reconduite. Elle recommande de développer et valoriser les données focalisées sur l'enfant dans les enquêtes existantes.

Concernant les populations spécifiques, comme les enfants handicapés, les enfants faisant l'objet d'une mesure de protection ou d'un placement, les enfants en situation de mal-logement ou de grande pauvreté, la commission souligne la difficulté à les repérer et constate des marges de progression. Elle insiste pour qu'une attention particulière soit portée à ces publics, dont les caractéristiques et les trajectoires doivent être mieux connues.

Enfin, la commission recommande que les différentes définitions de l'enfant dans les sources soient lisibles et partagées, de manière à faciliter l'approche globale de l'enfant ».

#### **Magda TOMASINI, Ined**

Le terme d'outils de recherche ne me semble pas du tout adapté. Il s'agit d'infrastructures de recherche. En outre, le terme se révèle plus valorisant, compte tenu de l'investissement que représentent ces démarches.

#### **Loup WOLFF**

L'investissement consenti par la Culture sur l'éducation artistique et culturelle peut apparaître mineur, mais il ne l'est pas tant que cela, puisqu'il s'agit d'étudier les contextes familiaux, socioéconomiques et les activités des enfants sur un champ assez large. Une mention pourrait donc être faite de ce dispositif, de la nécessité de le pérenniser et de conserver une ouverture large sur les enjeux traités. Elle nous aiderait grandement, car nous combattons des forces qui essaient de nous contraindre dans un cadre qui ne se révélerait pas intéressant pour la statistique publique.

#### **Christine D'AUTUME**

Nous sommes tenus de rédiger des avis concis, mais nous essaierons de trouver la bonne formule.

#### **Loup WOLFF**

Je peux vous envoyer une proposition de formulation.

#### **Patrick AUBERT**

Je ne suis pas certain que l'expression « *mesure de protection* » soit suffisamment claire. Il faudrait préciser « *mesure de protection de l'enfance* » en assumant la redondance.

#### **Christine D'AUTUME**

Pourrions-nous indiquer « *mesures légales de protection* » ?

#### **Patrick AUBERT**

Je ne suis pas sûr que l'on comprenne à quoi il est fait référence.

#### **Sylviane GIAMPINO**

Tous les enfants qui bénéficient de services de la protection de l'enfance ne sont pas sous mesures judiciaires. Plus nous restons ouverts, plus nous avons de chances de pouvoir travailler sur des enfants rencontrant de réelles difficultés.

#### **Christine D'AUTUME**

Nous avons pris note de vos observations.



## **CONCLUSION**

**Christine D'AUTUME**

Je vous remercie pour votre patience. Je vous donne rendez-vous à l'automne pour la prochaine réunion de notre commission.

*La séance est levée à 13 heures 30.*

---

## AVIS ÉMIS EN COMMISSION

---

La commission souligne la diversité et la richesse des données de la statistique publique (Drees, Insee, Depp) pour observer la situation de l'enfant et ses conditions de vie, ainsi que l'apport des infrastructures de recherche (ELFE, ELAP) pour mieux connaître son développement et les trajectoires de publics spécifiques comme ceux relevant de la protection de l'enfance.

Elle estime nécessaire de consolider et compléter ce socle de données sur l'enfant, comme le recommande le HCFEA.

Dans le dispositif des sources, l'enquête famille reste une source pivot de connaissance et de description de l'enfant dans son environnement. La commission souhaite que cette enquête, dont la dernière édition date de 2011, soit reconduite. Elle recommande de développer et valoriser les données focalisées sur l'enfant dans les enquêtes existantes. Elle appuie les nouvelles opérations qui interrogent directement l'enfant en tant que sujet.

Concernant les populations spécifiques, comme les enfants handicapés, les enfants faisant l'objet d'une mesure de protection ou d'un placement, les enfants en situation de mal logement ou de grande pauvreté, la commission souligne la difficulté à les repérer et constate des marges de progression. Elle insiste pour qu'une attention particulière soit portée à ces publics, dont les caractéristiques et les trajectoires doivent être mieux connues.

Enfin, la commission recommande que les différentes définitions de l'enfant dans les sources soient lisibles et partagées, de manière à faciliter l'approche globale de l'enfant.

*Référence : Avis moyen terme 2019-2023, Commission Démographie et questions sociales, Avis n°3 « Mieux connaître les conditions de vie des enfants »*

---

## LISTE DES DOCUMENTS

*Également disponibles et téléchargeables sur le site [Cnis.fr](http://Cnis.fr)*

---

### Documents préparatoires

- [Démographie et questions sociales - Programme statistique 2019](#)
- [Projet d'enquête pour avis d'opportunité - Insee](#)
- [Projet d'enquête pour avis d'opportunité - Drees](#)
- [Projet d'enquête pour avis d'opportunité - Deps](#)
- [Projet d'enquête pour avis d'opportunité - Dgafp](#)
- [Projet d'enquête pour avis d'opportunité - Sciences Po](#)
- [Demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951](#)

### Documents complémentaires

- [Demande d'avis d'opportunité - Enquête SRCV, Insee](#)
- [Demande d'avis d'opportunité - Enquête Modes de garde et d'accueil, Drees](#)
- [Demande d'avis d'opportunité - Enquête Réception de l'éducation artistique et culturelle, Deps](#)
- [Demande d'avis d'opportunité - Enquête Concours, Dgafp](#)
- [Demande d'avis d'opportunité - Enquête Elipss, Sciences Po](#)
- [L'enfant dans la statistique publique. Présentation Insee](#)
- [L'enfant dans la statistique publique. Présentation Drees](#)
- [Note de la DREES sur la protection de l'enfance](#)
- [L'enfant dans la statistique publique. Présentation Ined, Elfe](#)
- [L'enfant dans la statistique publique. Présentation Cnrs-Laboratoire Printemps, Elap](#)

---

AVIS « 7BIS »

[A télécharger sur le site du Cnis](#)

---

### **Avis sur les demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951**

**Formulée par** la Mission enquêtes, données et études statistiques (MEDES) du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

- A la base de données individualisée nationale nominative constituée à partir du portail FORÔMES (FORMations et diplÔMES de l'animation et du sport) détenue par la direction des Sports. Ministère des Sports.
- A la base de données (EAPS) portant sur les établissements d'activités physiques et sportives (APS) et ainsi que sur les éducateurs sportifs (y compris les éducateurs stagiaires en formation) détenue par la direction des Sports. Ministère des Sports.
- A la base de données des installations sportives détenue par la direction des Sports. Ministère des Sports.

---

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

---

### **Avis d'opportunité d'enquête**

L'enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie des ménages (SRCV)

L'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2020

L'enquête sur la réception de l'éducation artistique et culturelle

L'enquête « Concours »

L'enquête Etude longitudinale par Internet pour les Sciences sociales (ELIPSS)



## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie des ménages (SRCV)

---

*Type d'opportunité* : Reconduction d'une enquête existante

*Périodicité* : Annuelle

*Demandeurs* : Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), Direction des statistiques démographiques et sociales.

Au cours de sa réunion du 6 juin 2019, la commission « Démographie et questions sociales » a examiné la demande de renouvellement du dispositif d'enquêtes Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie des ménages (SRCV).

Le dispositif statistique *European Union Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC) est prévu par le règlement n°1983/2003 du Parlement européen et du Conseil relatif à la statistique européenne. Ce règlement prévoit la possibilité pour la Commission européenne (CE) de mettre en place chaque année un questionnaire spécifique sous la forme de module secondaire. À compter de 2021, le cadre réglementaire sera modifié et le dispositif sera encadré par le règlement européen sur les enquêtes sociales européennes (règlement IESS), accompagné d'un acte d'exécution relatif à SILC. Le dispositif SRCV est la partie française du système communautaire EU-SILC.

La première collecte de l'enquête SRCV remonte à 2004. Une première refonte de l'enquête a eu lieu en 2008 (afin de l'apparier avec des sources fiscales et sociales). Le dispositif est refondu pour la deuxième fois en 2020 afin de s'adapter au nouveau cadre réglementaire européen, alléger le questionnaire, le recentrer sur la demande européenne, réduire les délais de diffusion et augmenter la précision des principaux estimateurs.

L'enquête SRCV a pour objectif la constitution d'une base de données actualisée chaque année et servant de référence pour la connaissance des revenus, des conditions de vie et de l'exclusion sociale dans les États membres. Elle permet ainsi la production d'indicateurs structurels sur la répartition des revenus et la pauvreté en France tels que le taux de pauvreté monétaire, le taux de pauvreté matérielle et sociale et la persistance dans la pauvreté.

Cette enquête s'inscrit dans le programme d'action communautaire de lutte contre l'exclusion sociale et fournit le matériau statistique au rapport de synthèse annuel de la Commission Européenne sur ces questions. Elle a également pour finalité de mettre à disposition des chercheurs une base de micro-données sur les revenus et conditions de vie, afin qu'ils puissent mener des études comparatives sur les inégalités, la dynamique des revenus et le rôle des politiques sociales et fiscales dans la redistribution.

Les thématiques traitées par l'enquête sont : revenus (pauvreté financière) ; privations matérielles ; logement ; emploi ; santé ; bien-être ; garde d'enfants ; victimation.

Le questionnaire de l'enquête se compose d'une partie stable dans le temps (données dites « primaires ») et de modules dits secondaires qui changent chaque année. Les modules secondaires portent sur des sujets variés (conditions de logement, accès aux services, transmission intergénérationnelle de la pauvreté, etc. ...) et visent à mieux comprendre certains aspects de la pauvreté.

L'enquête intègre ainsi deux séries de modules secondaires, l'une revenant tous les 3 ans et l'autre tous les 6 ans selon le calendrier suivant :

Modules tous les 3 ans :

- 2020, Travail et conditions de logement
- 2021, Enfants
- 2022, Santé

Modules tous les 6 ans :

- 2020, Surendettement, patrimoine, consommation
- 2021, Familles recomposées ou enfants de parents séparés [thème non pérenne]
- 2022, Qualité de vie, participation sociale et culturelle
- 2023, Transmission des inégalités, Difficultés de logements + Sujet à définir par la commission européenne
- 2024, Accès aux services – Transferts sociaux en nature
- 2025, Sujet à définir par la commission européenne

L'enquête porte sur 16 000 ménages vivant en logements ordinaires, interrogés dans leur résidence principale. Il s'agit d'une enquête en panel et le suivi longitudinal se fait au niveau individuel. Chaque année, un nouvel échantillon de ménages répondant pour la première fois à l'enquête vient alimenter le panel et un échantillon dit « sortant » quitte le panel (échantillon rotatif). À partir de 2020, les ménages du panel sont interrogés quatre années d'affilée, soit la durée obligatoire indiquée par le règlement européen. Le panel donne lieu à des exploitations « longitudinales » et « transversales ».

Le champ concerne la France métropolitaine jusqu'en 2021 ; il est ensuite étendu aux départements d'Outre-mer à partir de 2022, hors Mayotte.

La collecte est assurée par le réseau des enquêteurs de l'Insee et administrée en face-à-face, de février à avril de chaque année. Le temps moyen d'interrogation de l'enquête transversale est d'une heure.

Un comité de suivi, se réunissant chaque mois, gère la production courante de l'enquête, et un comité de pilotage décide des grandes orientations une à deux fois par an.

Au niveau européen, plusieurs *working groups* et *task forces* réunissant les États membres sont organisés en amont pour convenir du contenu de l'enquête.

Au niveau français, le questionnaire est élaboré après la consultation du groupe d'exploitation SRCV utilisateurs et des spécialistes du domaine :

- utilisateurs internes à l'Insee telles que les divisions « Conditions de vie », « Logement », « Études sociales », « Enquêtes et études démographiques »,
- différents services statistiques ministériels,
- des chercheurs universitaires,
- des organismes publics (Unaf, Cnaf, Cnav).

La livraison des fichiers à Eurostat est prévue vers juillet 2021, et le Fichier de Production et de Recherche (FPR) devrait être diffusé en septembre 2021.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour cinq années, soit de 2020 à 2024 incluses.



## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2020

---

*Type d'opportunité* : Réédition d'enquête déjà réalisée

*Périodicité* : rééditée de manière irrégulière

*Demandeurs* : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees),  
Ministère des Solidarités et de la Santé.

Au cours de sa réunion du 6 juin 2019, la commission « Démographie et questions sociales » a examiné la demande de renouvellement de l'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants en 2020.

L'originalité de l'enquête Modes de garde et d'accueil, par rapport à d'autres enquêtes auprès des ménages, tient à la place centrale de l'enfant dans l'interrogation ; la situation de chaque enfant y est décrite de manière individuelle. C'est une des rares sources entièrement ciblée sur le point de vue des familles et permettant de prendre en compte l'ensemble des modes d'accueil et de garde, qu'ils soient parentaux, informels ou formels, individuels ou collectifs. Cette enquête est la seule à offrir la possibilité de mettre en regard un calendrier fin d'accueil des jeunes enfants avec un calendrier d'activité des parents pour comprendre les modes d'organisation mis en place par les parents pour concilier vie familiale et vie professionnelle.

L'enquête est d'initiative nationale. Elle a été réalisée en 2002, en 2007 et en 2013 par la DREES. Les nouveautés introduites pour l'édition de 2020 visent à répondre aux besoins d'une meilleure connaissance du recours au mode d'accueil et des organisations pour concilier vie familiale et vie professionnelle des familles ayant un enfant en situation de handicap, des familles vivant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville mis récemment en avant par différentes instances (dont le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté) et/ou faisant l'objet de stratégies nationales en cours.

L'objectif principal de l'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants de 2020 est de dresser un panorama des différentes solutions de garde et d'accueil, formelles ou informelles, utilisées par les parents pour leurs enfants de moins de 6 ans. Il s'agit principalement d'actualiser les données collectées dans l'enquête de 2013 avec l'étude du calendrier d'accueil de l'enfant sur une semaine et l'analyse de la manière dont les parents organisent cet accueil au regard de leurs contraintes d'activité, tout en mesurant les coûts de chaque intervenant et le degré de satisfaction des parents concernant les solutions d'accueil adoptées sur la semaine de référence.

Les éléments recueillis sur l'activité des parents permettront d'identifier le degré et le type de contraintes auxquelles sont confrontés les parents en termes d'organisation de l'accueil de leurs jeunes enfants. La mise en cohérence des calendriers d'accueil des enfants et des choix ou des modes d'organisation du travail des parents permettront de caractériser des formes de conciliations entre vie familiale et vie professionnelle, et d'identifier des stratégies familiales liées à l'accueil et



l'éducation des jeunes enfants, notamment en termes de trajectoire d'activité. Les modes d'organisation retenus seront également confrontés au niveau de satisfaction des parents concernant ces solutions d'accueil et s'ils ont pu obtenir le type d'accueil qui avait leur préférence.

Les principaux thèmes abordés sont les suivants :

- Les modes de garde et d'accueil pour chaque enfant de moins de 6 ans,
- Les combinaisons des modes d'accueil et de garde pour chaque enfant de moins de 6 ans sur une semaine type,
- La situation détaillée des parents par rapport à l'emploi et leurs horaires de travail,
- Le coût des modes de garde et d'accueil,
- Les opinions des parents sur les services d'accueil.

Pour l'édition de 2020, deux nouveautés majeures sont introduites :

- D'une part, en termes de champ : en plus du sur-échantillonnage des familles monoparentales, les familles avec un enfant de moins de 6 ans vivant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) et les familles d'un enfant bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) pour un de leur enfant de moins de 6 ans seront sur-échantillonnées.
- D'autre part, en termes d'appariements : afin de réduire la durée du questionnaire et d'améliorer la qualité des données sur les ressources des familles, la base de données sera appariée avec les sources sociales et fiscales par l'INSEE.

L'enquête couvrira la France métropolitaine et, pourra éventuellement être étendue à un DOM. Il n'est pas prévu d'autres extensions régionales ou départementales. L'enquête est réalisée auprès de 8 000 à 9 000 ménages ayant au moins un enfant de moins de 6 ans (y compris les sur-échantillons). Le répondant est le parent, le beau-parent ou le tuteur légal d'un enfant de moins de 6 ans vivant dans le même logement.

En 2020, la collecte sera effectuée en multimodes (face-à-face et téléphone) alors que les précédentes éditions de l'enquête étaient réalisées uniquement en face-à-face. Le début de la collecte de l'enquête est prévu en octobre 2020 pour une durée approximative de dix semaines. La durée de l'entretien est estimée à 60 minutes en moyenne pour l'enquête en face-à-face et 45 minutes pour l'enquête par téléphone. La collecte de l'enquête sera réalisée par un prestataire extérieur recruté par appel d'offres.

Un comité de concertation se réunit régulièrement pour la préparation du questionnaire. Il est composé des membres désignés par : la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE), la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) ; France Stratégie, la Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES), la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), la Direction de la Sécurité Sociale (DSS), la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES), l'Institut National d'Études Démographiques (INED), des chercheurs spécialisés dans la thématique de l'enquête.

En plus des membres du comité de concertation, une concertation plus large, auprès des organisations syndicales et associations familiales notamment, sera réalisée pour recueillir leur avis sur les évolutions potentielles du questionnaire.

Les premières publications sont prévues pour l'automne 2021.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour l'année 2020.



## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête sur la réception de l'éducation artistique et culturelle

---

*Type d'opportunité* : Enquête nouvelle

*Périodicité* : Enquête ponctuelle

*Demandeurs* : Département des études, de la prospective et des statistiques (Deps), Ministère de la Culture.

Au cours de sa réunion du 6 juin 2019, la commission « Démographie et questions sociales » a examiné la demande d'opportunité de l'enquête sur la réception de l'éducation artistique et culturelle.

Le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse et le ministère de la Culture s'associent pour la réalisation d'un double protocole d'enquête portant sur l'Education artistique et culturelle (EAC). Il s'agit :

1. d'un dispositif portant sur la mesure de l'offre en actions EAC dans le champ scolaire dont l'objectif est de fournir à la puissance publique une mesure de la situation en T0 avant la mise en œuvre de nouvelles politiques volontaristes. Il prendra en compte la connaissance de la charte et la mesure de l'offre d'EAC dans les établissements. Il a vocation à être réitéré. Ce dispositif, pris en charge par le ministère de l'Education nationale (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) ne fait pas l'objet du présent avis.
2. d'un volet « réception » : enquête auprès des élèves/enfants et leurs parents. Son objectif est de disposer d'informations « qualitatives » – recueillie quantitativement – sur les impressions, souvenirs et effets de ces dispositifs, dans les temps scolaires, aussi bien que hors temps scolaires et de recueillir les opinions des parents de ces mêmes enfants sur l'EAC et, plus largement, sur leurs pratiques éducatives dans le domaine culturel. Ce volet a vocation à être réitéré. C'est ce dispositif qui fait l'objet du présent avis.

Plus précisément, les objectifs de ce volet sont :

- du côté des enfants : produire des informations concernant la réception des dispositifs et la place des dispositifs institutionnels par rapport aux autres modes de socialisation culturelle, y compris en saisissant comment se constituent les références culturelles des enfants ;
- du côté des parents : de collecter des informations concernant les pratiques éducatives en matière culturelle, les opinions sur l'EAC et un rapide descriptif des univers culturels personnels.

L'appariement enfant / parent est indispensable pour permettre une lecture en termes d'effets des politiques culturelles (par exemple : les actions d'EAC permettent-elles de compenser de faibles investissements culturels familiaux, saisissables via les inscriptions périscolaires de l'enfant et le

climat culturel de la famille : lecture, fréquentation des équipements culturels etc.).

Le champ de l'enquête concerne les collégiens scolarisés en France ainsi que leurs parents. L'échantillon visé sera de 10 000 collégiens. La collecte est prévue au printemps 2020. La passation des questionnaires auprès des enfants (par demi-groupes) se déroulera en salle informatique au sein du collège. Les parents seront interrogés en ligne via un lien Internet transmis par lettre aux enfants ayant répondu à l'enquête au collège. La durée de réponse au questionnaire est estimée à 45 minutes pour les enfants et 25 minutes pour les parents.

L'objectif est d'obtenir 3 500 paires de questionnaires parents / enfants (le taux de réponse prévu est de 70% pour les enfants et de 50% pour leurs parents, soit *in fine* 3500 paires enfant/parent).

Un comité de pilotage définit et valide les orientations stratégiques des deux volets du projet (« mise en œuvre de la politique » et « réception»). Il est constitué de représentants de la Depp, du Deps, de la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco / Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse), du Département de l'éducation et du développement artistiques et culturels (Dedac / Ministère de la Culture), du Haut Conseil à l'éducation artistique et culturelle (HCEAC), de l'Inspection générale de l'Education nationale, de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep), de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (Dger / Ministère de l'Agriculture).

Un comité scientifique conçoit et propose des questionnaires que valide le comité de pilotage. Il est composé de chercheurs universitaires et de représentants de la Depp et du Deps.

Une réunion de concertation associe des représentants de la société civile (juillet 2019).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête volet « réception ». L'opportunité est accordée pour l'année 2020.



## AVIS D'OPPORTUNITÉ Enquête concours

---

*Type d'opportunité* : Enquête nouvelle

*Périodicité* : Enquête annuelle

*Demandeurs* : Département des études, des statistiques et des systèmes d'information (Dessi), Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), Ministère de l'Action et des Comptes publics.

Au cours de sa réunion du 6 juin 2019, la commission « Démographie et questions sociales » a examiné la demande d'opportunité de l'« enquête concours ».

L'« enquête concours » s'inscrit dans un dispositif de collecte de données individuelles plus large appelé « Base concours » et régi par le décret n° 2018-114 du 16 février 2018 relatif à la collecte de données à caractère personnel portant sur les caractéristiques et le processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique. Ce décret en Conseil d'État a été pris en application de l'article 161 de la loi n° 2017-086 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté.

Le décret fixe la liste des données collectées par le service statistique ministériel en charge de la fonction publique (SSM-FP : le Dessi) ainsi que les modalités de leur collecte et de leur conservation.

Le dispositif « Base concours » est constitué :

1. d'une part, d'une collecte des données administratives de concours auprès des autorités organisatrices de recrutements, afin de recueillir les données administratives de tous les candidats inscrits aux concours de la fonction publique ainsi que leurs résultats aux épreuves (pour chaque concours : dans un premier temps, au plus tard à la date d'envoi des convocations aux épreuves, les données d'identification du recrutement et des candidats ainsi que les données relatives au concours et aux modalités de recrutement ; dans un second temps, au plus tard six mois après la date de publication des résultats, les autres données indiquées par les candidats lors de l'inscription et celles relatives à leurs résultats dans le processus de sélection) ;
2. et, d'autre part, de la collecte statistique via l'« enquête concours » de données personnelles complémentaires directement auprès des candidats aux concours : leurs caractéristiques sociodémographiques et celles de leurs parents.

Le rapprochement individuel par appariement des données des deux collectes par le SSM-FP constitue la base de données « Base concours ». Ce dispositif garantit ainsi, pour des raisons de confidentialité et de sécurité, la disjonction complète entre la collecte des données d'enquête à seules fins statistiques et celle des données relatives au processus d'inscription et de sélection des concours dont disposent les services administratifs.

Le recueil de données global « Base concours » a pour finalité la production d'études et de statistiques anonymes, ainsi que la réalisation de travaux de recherche, sur l'accès à la fonction publique par concours, et notamment sur l'égalité des chances dans cet accès au statut de

fonctionnaire. Il permettra également de conduire des études sur la diversité des viviers de candidats aux concours. Ceci en vue de mieux comprendre le processus de sélection des concours, voire adapter les politiques de sélection (épreuves, préparation aux concours...).

Ce nouveau dispositif « Base concours » se substituera au dispositif existant qui collecte de manière partielle des données agrégées sur les recrutements par concours dans la fonction publique (sous statut de fonctionnaire).

Les caractéristiques à recueillir auprès des candidats sont explicitement spécifiées à l'article 5 du décret n° 2018-114. Il s'agit de :

- 1° la nationalité de naissance et, le cas échéant, l'autre nationalité ;
- 2° le diplôme obtenu le plus élevé et sa nature ou son objet et, le cas échéant, la nature ou l'objet du deuxième diplôme requis par des dispositions réglementaires ;
- 3° la situation de famille et le nombre d'enfants ;
- 4° la situation professionnelle ;
- 5° la catégorie socioprofessionnelle principale de chacun des deux parents ou tuteurs, actuelle ou correspondant à leur dernière activité professionnelle ;
- 6° l'appartenance de chacun des deux parents ou tuteurs à un corps ou cadre d'emplois de la fonction publique ;
- 7° le lieu de naissance de chacun des deux parents ou tuteurs ;
- 8° la nationalité de naissance de chacun des deux parents ou tuteurs.

La collecte est annuelle et devrait débuter en janvier 2020. Doivent être interrogés les candidats aux recrutements par concours ouverts au titre de l'année 2020 et les suivantes. La transmission au SSM-FP des données de la phase d'inscription aux concours - via la collecte administrative du dispositif « Base concours » - au plus tard à la date d'envoi des convocations aux premières épreuves permettra le lancement de l'enquête avant le début des épreuves. Tous les concours de la FPE et de la FPT sont enquêtés. En revanche, pour la FPH, l'enquête, comme la collecte administrative, porte sur un échantillon des recrutements par concours déterminé avec la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) (article 10 du décret n° 2018-114).

L'enquête est réalisée par Internet (questionnaire en ligne sur un site dédié et sécurisé). Préalablement, les candidats seront avertis par les autorités organisatrices de recrutements, à l'issue de la phase d'inscription au concours, qu'ils seront susceptibles d'être interrogés dans le cadre de l'enquête.

Le projet de décret n° 2018-114 « Base concours » a été présenté devant plusieurs instances avant son examen par le Conseil d'État. Les commissions consultatives comptent :

- Conseil commun de la fonction publique (CCFP) – Formation spécialisée « Egalité, mobilité, parcours professionnels » (le 16 mars 2017)
- CCFP – Formation spécialisée « Évolutions de l'emploi public, politique des retraites dans la fonction publique et connaissance statistique de la situation, de la rémunération et des pensions des agents publics » (le 23 mars 2017, puis le 17 octobre 2017 : avis favorable)
- CCFP – Formation plénière (19 décembre 2017 : avis favorable).

Autres concertations / consultations (hors services interministériels) :

- Fédération nationale des centres de gestion de la fonction publique territoriale (FNCDG) (le 30 août 2017 : accord de principe)
- Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) (le 19 juillet 2017 : accord de principe)
- Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) (le 13 décembre 2017 : avis favorable)
- Cnil (le 21 décembre 2017 : avis favorable).

Un Comité de pilotage rassemble le SSM-FP et le bureau du recrutement et des politiques d'égalité et de diversité de la DGAFP. Hors DGAFP, d'autres SSM sont consultés ou associés : la Drees (notamment pour l'échantillonnage des concours du versant FPH), le DESL et la Depp. Les autorités organisatrices de recrutements des trois versants sont également consultées : correspondants ministériels, CNFPT, ANCDG, DGOS, CDG des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la FPH, AP-HP... Un Comité de suivi regroupe les représentants des employeurs ministériels sur la base du volontariat. Enfin, les sujets d'études et appels à projets de recherche qui s'appuieront sur la « Base concours » seront discutés au Conseil scientifique de la DGAFP.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour cinq années, soit de 2020 à 2024 incluses.



## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Étude Longitudinale par Internet Pour les Sciences Sociales (ELIPSS)

*Type d'opportunité* : Enquête nouvelle

*Périodicité* : rééditée de manière irrégulière

*Demandeurs* : Institut d'études politiques de Paris. Sciences Po.

Au cours de sa réunion du 6 juin 2019, la commission « Démographie et questions sociales » a examiné la demande d'opportunité du panel Étude Longitudinale par Internet Pour les Sciences Sociales (ELIPSS).

Le panel ELIPSS est un dispositif d'enquêtes transversales ou longitudinales qui vise à compléter ou permettre le développement de nouveaux moyens d'enquêtes des institutions publiques. Il permet de mener des enquêtes sur des sujets non couverts par les enquêtes de la statistique publique, d'expérimenter pour cette dernière des questionnaires innovants, notamment à travers son échantillonnage aléatoire et sa dimension longitudinale.

Parmi les sujets couverts par ELIPSS et non-traités par la statistique publique, les opinions politiques et sociales ont une place importante. En effet, les questionnaires administrés de 2013 à 2019 ont porté sur de nombreuses questions d'opinion, telles que la politique, l'environnement, les représentations de l'Etat ou encore l'attitude face aux formes conjugales alternatives. Un autre thème d'enquête propre à ELIPSS est centré sur les pratiques numériques des répondants, s'inscrivant ainsi dans le prolongement des enquêtes Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) de l'INSEE.

Le dispositif soumis à l'opportunité s'inscrit dans la continuation du panel ELIPSS, qui a permis de recueillir des données quantitatives sur un échantillon aléatoire de 2012 à 2019. Fin 2019, un échantillon de rafraîchissement pour le panel sera tiré.

Les enquêtes passées dans ELIPSS étaient proposées dans le cadre d'appels à projets et sélectionnées par le comité scientifique et technique DIME-quant, axe quantitatif de l'Equipex (Equipement d'excellence, financé par le programme Investissements d'avenir) DIME-SHS (Données, Infrastructure et Méthodes d'Enquête en Sciences Humaines et Sociales), composé de 15 experts spécialistes des enquêtes par questionnaire issus de différentes disciplines des sciences sociales (sociologie, science politique, économie, psychologie sociale) dont un représentant de l'INSEE. Cet Equipex a, pour le projet ELIPSS, permis de financer la création d'ELIPSS au Centre de données socio-politiques (CDSP) et la passation des questionnaires.

À l'origine du projet DIME-SHS se trouvent les nombreuses difficultés et le retard accumulé par la communauté académique française pour collecter des données en SHS soulignés par le rapport Silberman en 1999. L'équipement DIME-SHS s'est inscrit dans cette tradition tout en mobilisant les dernières technologies pour remplir ces missions. De 2012 à 2019 s'est donc progressivement mise

en place puis déployée une expertise dans la conception, la passation et la documentation d'enquêtes quantitatives en sciences sociales dont la pérennisation apparaît cruciale aujourd'hui.

Le projet proposé cherche à pérenniser l'instrument quantitatif de l'Equipex DIME-SHS mis en œuvre au CDSP de 2012 à 2019. La demande d'un échantillon auprès de l'INSEE permettra de sauvegarder un des aspects essentiels du projet ELIPSS initial : la constitution d'un panel par sélection aléatoire au sein de la population générale essentiel afin de garantir des données de qualité.

L'objectif du panel ELIPSS est de mettre à disposition un outil de collecte de données à des fins de recherche scientifique ou statistique. Cet outil se prêtera par exemple à diverses expérimentations d'enquête en population générale. Toute finalité commerciale en est exclue.

Un questionnaire principal, adapté de l'enquête annuelle passée tous les ans dans ELIPSS depuis 2013, comprendra plusieurs thématiques de sciences sociales. Les thématiques portent sur : les caractéristiques socio-démographiques de l'individu et du ménage, Travail et formation, Logement et quartier, Revenus et patrimoine, Sociabilité, Loisirs, Religion, Politique, Santé, Habitude de vie et Pratiques Numériques.

Pour les autres enquêtes, les thèmes abordés seront ceux des projets qui seront retenus par le Comité scientifique et technique, composé de personnalités qualifiées du milieu universitaire, de la statistique, et de la documentation. Ces enquêtes auront en commun un ensemble d'informations socio-démographiques collectées chaque année et actualisables à chaque interrogation. Aucune thématique n'est *a priori* écartée. Aucune démarche commerciale ne sera associée au panel.

L'appariement des informations du panel avec d'autres données extérieures (fiscales, santé, etc.) est exclu, au-delà des données disponibles dans la base de sondage.

Le champ de l'enquête est composé d'individus résidant en ménage ordinaire en France métropolitaine (hors Corse), âgés de plus de 18 ans, lisant suffisamment le français pour répondre à des questionnaires auto-administrés et acceptant de faire partie du panel. La participation de l'individu sera actée par l'acceptation des conditions de participation au panel et du traitement des données personnelles mis en place par le CDSP valant consentement libre et éclairé. L'échantillon est estimé à 3 000 individus.

La collecte envisagée est mensuelle, selon un questionnaire à remplir par Internet (*Computer-Aided Web Interview*) sur l'appareil du répondant. Il est envisagé de rendre possible la réponse à certaines enquêtes sur les smartphones des répondants. La période de collecte prévue pour l'enquête de recrutement devrait être entre septembre et décembre 2019. Ensuite, les enquêtes devraient être administrées de janvier à décembre de chaque année (hors juillet et août).

Pour les panélistes, la charge de 30 minutes par mois de questionnaire dont le contenu n'est pas connu à l'avance et dont les thèmes sont très divers, est importante, sans compter que l'accumulation de données personnelles au fil du temps peut susciter des craintes. Par ailleurs, il est prévu de poser des questions sensibles notamment sur les comportements politiques ou les opinions. Pour minimiser autant que possible les biais de sélection et l'attrition, il est prévu des gratifications, sous forme de bons cadeaux par exemple, plébiscités par la recherche méthodologique.

Les questionnaires de l'enquête ont fait l'objet de discussions au sein du Comité scientifique et technique d'ELIPSS.

Les premiers résultats sont prévus au cours de l'année 2021.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour cinq années, soit de 2020 à 2024 incluses.